

Publié le 18/12/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024\_175

OBJET : Vote du Budget primitif 2025 et approbation du rapport de présentation

### Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes :  
331 137 460 €

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 149 211 954 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	218 889 477	92 848 984	311 738 461
02 GOLFS	26 546	10 029	36 575
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	232 180	1 150	233 330
07 PORT DIELETTE	1 669 184	1 306 536	2 975 720
09 EAU	19 586 539	11 967 239	31 553 778
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19 954 585	15 073 006	35 027 591
11 DEVT ECO VENTE	13 013 621	9 706 500	22 720 121
12 DEVT ECO LOCATIONS	1 686 891	1 461 633	3 148 524
14 TRANSPORTS	37 494 761	14 782 555	52 277 316
17 SERVICES COMMUNS	18 583 676	2 054 322	20 637 998
<b>TOTAL</b>	<b>331 137 460</b>	<b>149 211 954</b>	<b>480 349 414</b>

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2025, joint en annexe à la présente délibération.

### Délibération

Délibération n° DEL2024\_175

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Approuver** le budget primitif du budget principal,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Golf,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif (TTC),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Eau,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif (option TVA),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique vente,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Transports,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites à l'annexe B8 du budget primitif,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :  
Rapport de présentation BP 2025

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024  
Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192  
Nombre de présents : 155  
Nombre de votants : 175  
A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Fabrice, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Hervé, MORIN Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de 18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine, DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à 19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles, LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert, PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à SOURISSE Claudine.

### **Absents/Excusés :**

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241212-DEL2024\_\_175-BF



**leCotentin**

---

# BUDGET PRIMITIF 2025

---

RAPPORT DE PRESENTATION

---

Conseil communautaire du 12 Décembre 2024

---

# SOMMAIRE

<b>LE BUDGET GENERAL : 480,3 M€</b> .....	<b>5</b>
<b>I. Présentation des équilibres</b> .....	<b>6</b>
<b>LE BUDGET PRINCIPAL : 311,7 M€</b> .....	<b>9</b>
<b>I. La section de fonctionnement : 218,9 M€</b> .....	<b>9</b>
A. Les recettes réelles de Fonctionnement : 217,1 M€.....	10
1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement .....	11
a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses .....	11
b) Les impôts et taxes .....	11
2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin.....	13
a) La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	13
b) Les allocations compensatrices de fiscalité intègrent l'effet EPR .....	14
c) La perte attendue du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) .....	14
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : 189,6 M€ : La croissance nécessaire de l'activité communautaire complétée par de nouveaux équipements.....	15
1) Les charges à caractère général : l'évolution des marchés de prestations de services .....	17
2) Les charges de personnel : une masse salariale contenue en deçà de 30% des dépenses de fonctionnement .....	17
3) Les atténuations de produits : la continuité du pacte financier et fiscal .....	18
4) Les autres charges de gestion courantes.....	19
5) Les charges financières et charges spécifiques .....	20
6) La gestion des déchets ménagers.....	20
C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir .....	23
<b>II. La section d'investissement</b> .....	<b>25</b>
A. Les dépenses d'investissement.....	25
1) Faire du Cotentin un grand d'Europe.....	27
a) Consolider le Maritime .....	27
b) Achever le désenclavement du Cotentin .....	27
c) Accélérer le développement économique et l'emploi .....	28
d) Devenir une destination touristique incontournable.....	28
e) Renforcer l'offre de formation supérieure .....	28
2) Préserver la qualité de vie sur le territoire .....	28
a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :29	29
b) Développer et organiser l'offre de santé.....	29
c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois .....	29
d) Soutenir l'action des communes .....	29
e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut .....	30
3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique .....	30
a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets .....	30
b) Massifier la rénovation énergétique des logements .....	31
c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin .....	31
d) Limiter les conséquences des inondations :.....	31
4) La communauté d'agglomération, une administration du 21 <sup>ème</sup> siècle .....	32
B. Le financement de l'investissement.....	34
<b>III. La dette du budget principal</b> .....	<b>35</b>
<b>Les budgets annexes</b> .....	<b>37</b>
<b>I. Le cycle de l'eau</b> .....	<b>38</b>
A. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 35 M€ .....	38
1) La section d'exploitation : 19,9 M€ .....	39
a) Les charges d'exploitation : 15,5 M€ .....	39

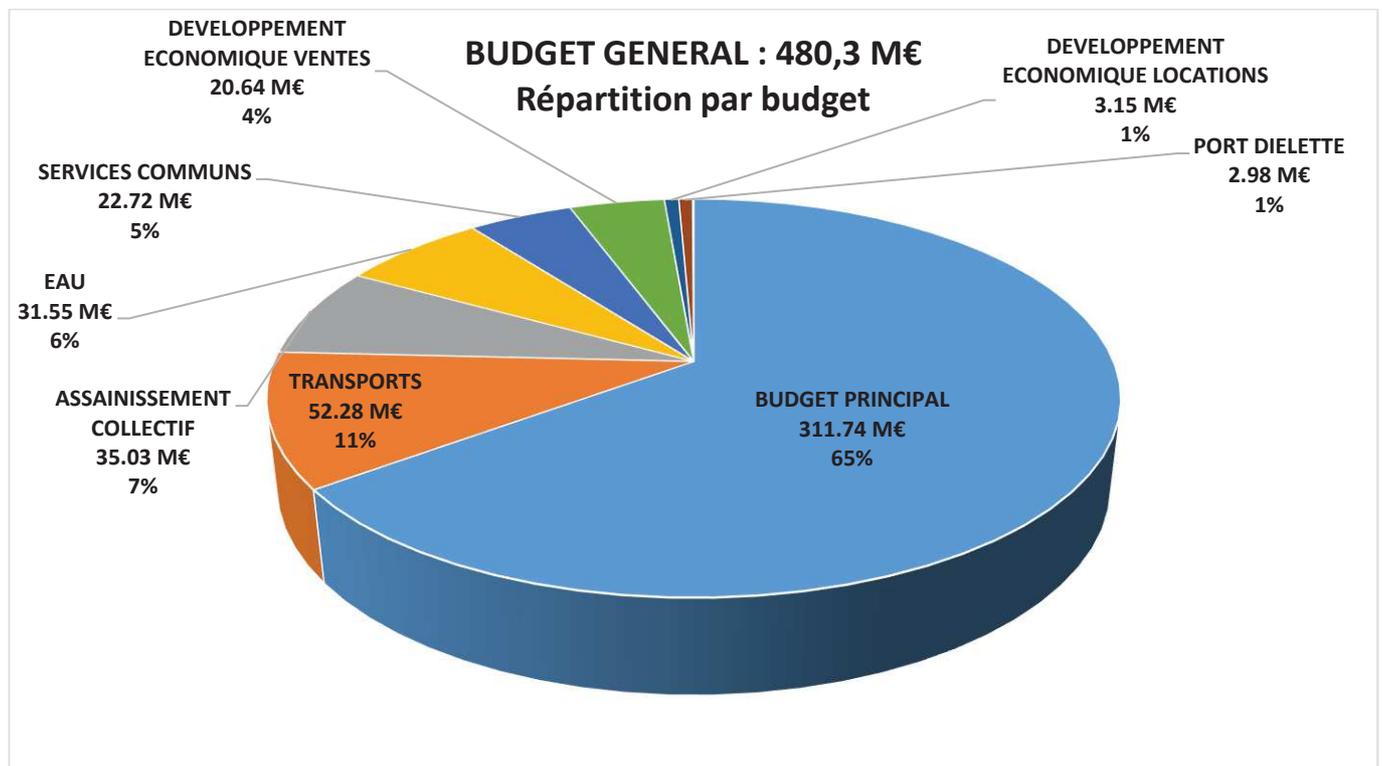
b)	Les produits d'exploitation : 17,4 M€	42
c)	Les soldes intermédiaires de gestion	43
2)	La section d'investissement : 15 M€	44
a)	Les dépenses d'équipement : 8,49 M€	44
b)	Le financement de l'investissement	46
c)	La dette du budget de l'assainissement collectif	47
B.	Le budget annexe de l'Eau : 31,5 M€	48
1)	La section d'exploitation : 19,6 M€	48
a)	Les charges d'exploitation : 14,1 M€	49
b)	Les produits d'exploitation : 18,9 M€	51
c)	Les soldes intermédiaires de gestion	53
2)	La section d'investissement : 12 M€	54
a)	Les dépenses d'équipement : 10,2 M€	54
b)	Le financement de l'investissement	55
c)	La dette du budget de l'eau	56
C.	Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 233,3 k€	57
1)	La section d'exploitation : 232 k€	57
a)	Les charges d'exploitation : 231 k€	57
b)	Les produits d'exploitation : 232 k€	59
2)	La section d'investissement : 1 150 €	59
<b>II.</b>	<b>Les autres budgets annexes</b>	<b>60</b>
A.	Le Budget annexe Transports : 52,3 M€	60
1)	La section d'exploitation	61
a)	Les dépenses d'exploitation : 33 M€	61
b)	Les recettes d'exploitation : 37,2 M€	62
2)	Les soldes intermédiaires de gestion :	63
3)	La section d'investissement : 14,8 M€	64
a)	Les dépenses d'équipement : 11,7 M€	64
b)	Le financement de l'investissement	65
4)	La dette	66
B.	Le budget annexe développement économique locations : 3,1 M€	67
1)	La section de fonctionnement	67
a)	Les dépenses de fonctionnement : 774 k€	67
b)	Les recettes de fonctionnement : 1,4 M€	68
2)	La section d'investissement	69
a)	Les dépenses d'investissement : 781 k€	69
b)	Les recettes d'investissement : 131 k€	70
3)	La dette	70
C.	Le Budget annexe développement économique vente : 22,7 M€	72
1)	La section de fonctionnement : 13 M€	73
a)	Les dépenses de fonctionnement : 3,2 M€	73
b)	Les recettes de fonctionnement : 3,4 M€	74
2)	La section d'investissement : 9,7 M€	75
a)	Les dépenses d'investissement : 168 k€	75
b)	Les recettes d'investissement :	75
3)	La dette	75
D.	Le budget annexe Golf : 36,5 k€	75
1)	La section d'exploitation	76
a)	Les dépenses d'exploitation : 16,5 k€	76
b)	Les recettes d'exploitation : 26 k€	77
2)	La section d'investissement	77
a)	Les dépenses d'investissement : 10 k€	77
b)	Les recettes d'investissement : 10 k€	77
3)	La dette	78
E.	Le Budget annexe Port Diélette : 3 M€	79
1)	La section d'exploitation	79
a)	Les dépenses d'exploitation : 1,2 M€	79
b)	Les recettes d'exploitation : 1,3 M€	80
2)	La section d'investissement	81
a)	Les dépenses d'investissement : 937 k€	81
b)	Les recettes d'investissement : 863 k€	82

3) La dette .....	82
F. Le budget annexe Services Communs : 20,6 M€.....	83
1) Répartition des dépenses par pôles de proximité .....	84
2) La dette .....	85
<b>III. Equilibre des budgets annexes .....</b>	<b>86</b>

# LE BUDGET GENERAL : 480,3 M€

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 480 349 414 € dont 331 137 460 € pour la section de fonctionnement et à 149 211 954 € en section d'investissement.

La répartition par budget est la suivante :



Le budget général est en augmentation de 32,2 M€ par rapport à 2024.

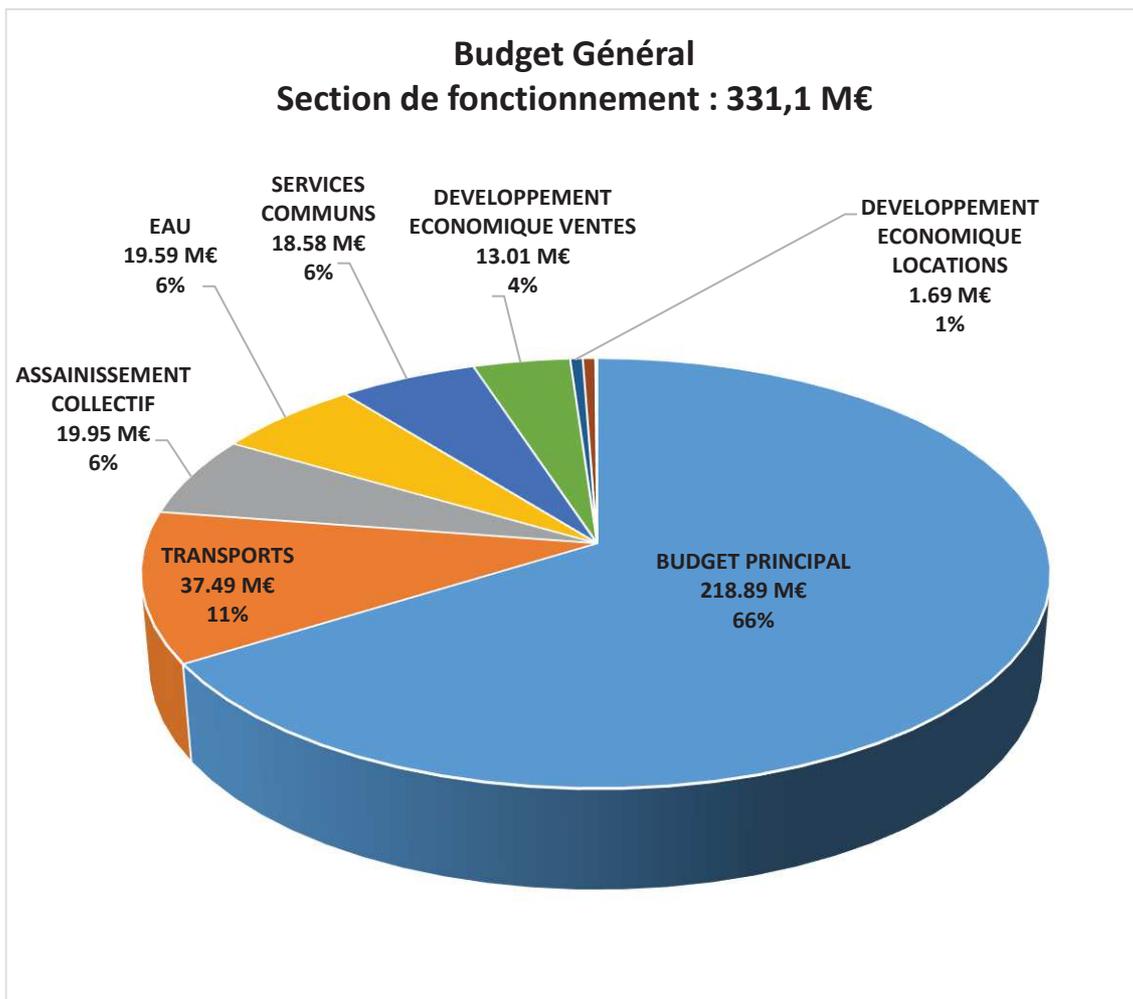
# I. Présentation des équilibres

		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
<b>BUDGET GENERAL</b>		<b>79 177 681</b>	<b>401 171 733</b>	<b>480 349 414</b>	<b>79 177 681</b>	<b>401 171 733</b>	<b>480 349 414</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 060 925</b>	<b>275 076 535</b>	<b>331 137 460</b>	<b>15 454 738</b>	<b>315 682 722</b>	<b>331 137 460</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>23 116 756</b>	<b>126 095 198</b>	<b>149 211 954</b>	<b>63 722 943</b>	<b>85 489 011</b>	<b>149 211 954</b>
<b>01 BUDGET PRINCIPAL</b>	FONCTIONNEMENT	29 264 326	189 625 151	218 889 477	1 725 841	217 163 636	218 889 477
	INVESTISSEMENT	6 384 152	86 464 832	92 848 984	33 922 637	58 926 347	92 848 984
	<b>Total du budget</b>	<b>35 648 478</b>	<b>276 089 983</b>	<b>311 738 461</b>	<b>35 648 478</b>	<b>276 089 983</b>	<b>311 738 461</b>
<b>02 GOLFS</b>	EXPLOITATION	10 029	16 517	26 546	0	26 546	26 546
	INVESTISSEMENT	0	10 029	10 029	10 029	0	10 029
	<b>Total du budget</b>	<b>10 029</b>	<b>26 546</b>	<b>36 575</b>	<b>10 029</b>	<b>26 546</b>	<b>36 575</b>
<b>05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	EXPLOITATION	1 150	231 030	232 180	0	232 180	232 180
	INVESTISSEMENT	0	1 150	1 150	1 150	0	1 150
	<b>Total du budget</b>	<b>1 150</b>	<b>232 180</b>	<b>233 330</b>	<b>1 150</b>	<b>232 180</b>	<b>233 330</b>
<b>07 PORT DIELETTE</b>	EXPLOITATION	417 356	1 251 828	1 669 184	342 978	1 326 206	1 669 184
	INVESTISSEMENT	368 978	937 558	1 306 536	443 356	863 180	1 306 536
	<b>Total du budget</b>	<b>786 334</b>	<b>2 189 386</b>	<b>2 975 720</b>	<b>786 334</b>	<b>2 189 386</b>	<b>2 975 720</b>
<b>09 EAU</b>	EXPLOITATION	5 415 090	14 171 449	19 586 539	696 700	18 889 839	19 586 539
	INVESTISSEMENT	738 100	11 229 139	11 967 239	5 456 490	6 510 749	11 967 239
	<b>Total du budget</b>	<b>6 153 190</b>	<b>25 400 588</b>	<b>31 553 778</b>	<b>6 153 190</b>	<b>25 400 588</b>	<b>31 553 778</b>
<b>10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	EXPLOITATION	4 464 407	15 490 178	19 954 585	2 470 046	17 484 539	19 954 585
	INVESTISSEMENT	3 548 467	11 524 539	15 073 006	5 542 828	9 530 178	15 073 006
	<b>Total du budget</b>	<b>8 012 874</b>	<b>27 014 717</b>	<b>35 027 591</b>	<b>8 012 874</b>	<b>27 014 717</b>	<b>35 027 591</b>
<b>11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTES</b>	FONCTIONNEMENT	9 766 500	3 247 121	13 013 621	9 598 279	3 415 342	13 013 621
	INVESTISSEMENT	9 538 279	168 221	9 706 500	9 706 500	0	9 706 500
	<b>Total du budget</b>	<b>19 304 779</b>	<b>3 415 342</b>	<b>22 720 121</b>	<b>19 304 779</b>	<b>3 415 342</b>	<b>22 720 121</b>
<b>12 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS</b>	FONCTIONNEMENT	912 861	774 030	1 686 891	261 976	1 424 915	1 686 891
	INVESTISSEMENT	679 862	781 771	1 461 633	1 330 747	130 886	1 461 633
	<b>Total du budget</b>	<b>1 592 723</b>	<b>1 555 801</b>	<b>3 148 524</b>	<b>1 592 723</b>	<b>1 555 801</b>	<b>3 148 524</b>

		DEPENSES			RECETTES		
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
14 TRANSPORTS	EXPLOITATION	4 457 752	33 037 009	37 494 761	331 500	37 163 261	37 494 761
	INVESTISSEMENT	1 831 500	12 951 055	14 782 555	5 957 752	8 824 803	14 782 555
	<b>Total du budget</b>	<b>6 289 252</b>	<b>45 988 064</b>	<b>52 277 316</b>	<b>6 289 252</b>	<b>45 988 064</b>	<b>52 277 316</b>
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	1 351 454	17 232 222	18 583 676	27 418	18 556 258	18 583 676
	INVESTISSEMENT	27 418	2 026 904	2 054 322	1 351 454	702 868	2 054 322
	<b>Total du budget</b>	<b>1 378 872</b>	<b>19 259 126</b>	<b>20 637 998</b>	<b>1 378 872</b>	<b>19 259 126</b>	<b>20 637 998</b>

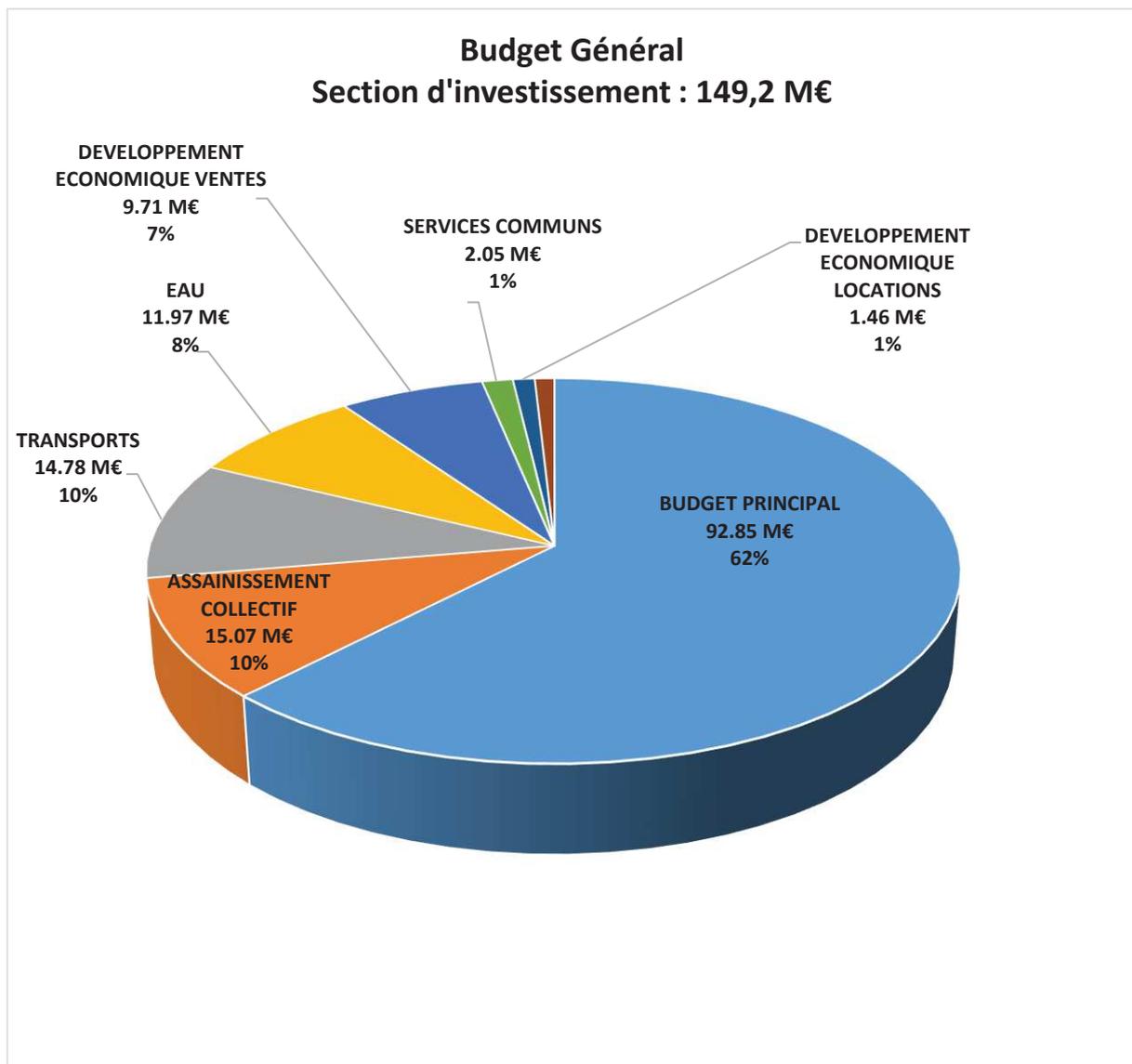
La section de fonctionnement s'équilibre à 331 137 460 € tous mouvements confondus, soit une augmentation de +4,98 % (+15,7 M€) par rapport à 2024, tous budgets confondus.

Le budget principal représente 66% du budget général à 218 889 477 €, suivi des budgets du transport (11 % ; 37 494 761 €), de l'assainissement collectif (6% ; 19 954 585 €), de l'eau (6% ; 19 586 539 €), et les services communs (6% ; 18 583 676 €).



La section d'investissement du budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 149 211 954 €, soit +16,6 M€ par rapport à 2024.

Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 92 848 984 € (62 %) dont 73,9 M€ de dépenses d'équipement, suivi par le budget de l'assainissement collectif à 15 073 006 € (10 %), le budget transport à 14 782 555 € (10 %), le budget de l'eau à 11 967 239 € (8 %).



# LE BUDGET PRINCIPAL : 311,7 M€

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 311 738 461 € (+14,57 % par rapport à 2024) dont 218 889 477 € en section de fonctionnement (+11,09 % par rapport à 2024) et 92 848 984 € en section d'investissement (+23,71 % par rapport à 2024).

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

FONCTIONNEMENT				
CREDITS FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
	218 889 477		218 889 477	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	189 625 151	29 264 326	217 163 636	1 725 841
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	92 848 984		92 848 984	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	86 464 832	6 384 152	58 926 347	33 922 637

## I. La section de fonctionnement : 218,9 M€

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 218 889 477 € (+11,09 % par rapport à 2024) dont 189 625 151€ (+5,5 % par rapport en 2024) en dépenses réelles et 29 264 326 € en mouvements d'ordre.

En recettes, cette section s'établit à 217 163 636 € (+11,18 % par rapport à 2024) en mouvements réels, 1 725 841 € en mouvements d'ordre.

Nous constatons qu'il n'y a pas d'effet ciseau, les recettes (+21,8 M€) progressent plus que les dépenses (+9,8 M€). Cette augmentation de recettes étant lié au raccordement de l'EPR au réseau.

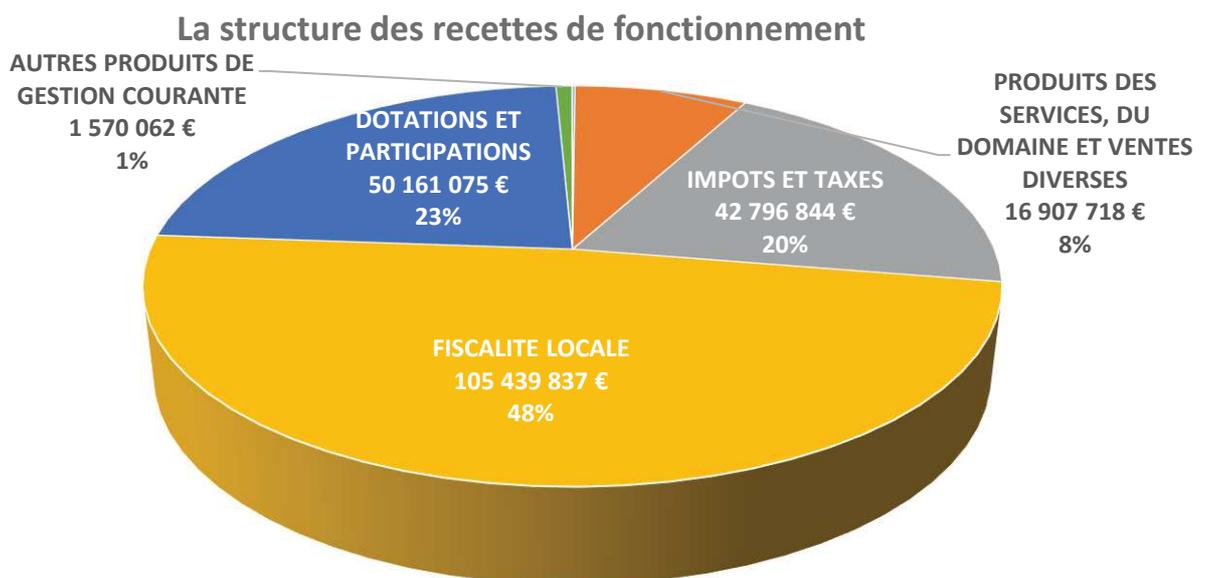
## A. Les recettes réelles de Fonctionnement : 217,1 M€

Les recettes atteignent 217 163 636 € en mouvements réels. Elles sont en progression de 11,18 % par rapport à 2024.

Elles se composent de la manière suivante :

Chapitre/Libellé		RECETTES			
		BP 2024	Proposition 2025	Evolution %	Evolution €
'013	ATTENUATIONS DE CHARGES	265 702	248 295	-6.55%	-17 407
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 427 132	16 907 718	-2.98%	-519 414
73	IMPOTS ET TAXES	43 744 369	42 796 844	-2.17%	-947 525
731	FISCALITE LOCALE	88 580 606	105 439 837	+19.03%	16 829 231
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	42 353 170	50 161 075	+18.44%	7 807 905
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 915 085	1 570 062	-46.14%	-1 345 023
76	PRODUITS FINANCIERS	41 272	39 805	-3.55%	-1 467
<b>Total en réel :</b>		<b>195 327 336</b>	<b>217 163 636</b>	<b>+11.18%</b>	<b>21 836 300</b>

La structure des recettes de fonctionnement présente une proportion de ressources propres ou endogène de 77 % constitués majoritairement des Impôts et Taxes et de la fiscalité locale (68 %).



## 1) Les ressources endogènes de la section de fonctionnement

Les ressources endogènes ou propres à l'établissement sont composées du chapitre 70 : « produits des services, du domaine et vente diverses » ainsi que des chapitres 73 et 731, relatifs à la fiscalité locale et les impôts et taxes.

### a) Les produits de service, du domaine et ventes diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 7.79 % des recettes de fonctionnement, soit 16 907 718 € (-2,98 %).

Elles sont composées notamment :

- Des remboursements des budgets annexes (13 549 160 €)
- Des ventes de produits et locations (955 324 €)
- Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (1 551 451 €)
- Des remboursements de frais (communes, amicale, tiers) : (851 783 €)

La principale recette de ce chapitre concerne les remboursements de masse salariale et de frais divers supportés par le budget principal et remboursés par les budgets annexes :

- Services communs : 9 827 321 €
- Transports : 1 851 301 €
- Eau : 944 492 €
- Port Diélette : 236 482 €

### b) Les impôts et taxes

De budget à budget primitif, les impôts et taxes atteignent 148 236 681 € en 2025, soit une augmentation de 12,02 % notamment du fait d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières, de l'intégration de nouvelles bases de CFE et des IFR relative à l'EPR.

	Article	BP		Var. %
		2024	2025	
73111	CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	54 038 812	67 269 211	24,48%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 593 508	2 794 518	7,75%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 927 602	8 654 308	46,00%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	93 964	2 658	-97,17%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	22 934 391	23 401 800	2,04%
7346	TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES	1 566 293	1 800 000	14,92%
7351	FRACTION TVA TH	27 974 502	27 978 547	0,01%
7352	FRACTION TVA CVAE	15 675 903	14 815 639	-5,49%
7362	TAXES DE SEJOUR	1 500 000	1 500 000	0,00%
7364	PRELEVEMENT SUR LES PARIS HIPPIQUES	20 000	20 000	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>132 324 975</b>	<b>148 236 681</b>	<b>12,02%</b>

## ↳ La fiscalité économique : 68 M€

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit prévisionnel de 68 039 165 € en 2025, avec principalement la Cotisation foncière des Entreprises (CFE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Cotisation foncière des entreprises	36 541 050	51 189 231	40,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 278 445	5 401 108	2,32%
Taxe sur les surfaces commerciales	2 794 518	2 794 518	0,00%
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	5 927 608	8 654 308	46,00%
<b>TOTAL</b>	<b>50 541 621</b>	<b>68 039 165</b>	<b>34,62%</b>

Pour 2025, concernant la CFE, il est retenu une hypothèse d'augmentation des bases de 8,9 % du fait de la revalorisation forfaitaire (1,9 %) et du raccordement au réseau électrique de l'EPR. Cette recette est estimée en tenant compte d'une hypothèse de démarrage de l'EPR avant le 31 décembre 2024, sur la base des simulations fournies par la DDFIP. Les montants définitifs ne seront connus qu'en cours d'année.

Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées à hauteur de 1 500 000 € pour 2024.

## ↳ La fiscalité « ménage » : 10,7 M€

L'actualisation des valeurs locatives foncières a été estimée à 1,9 % pour 2025 et la croissance physique des bases a été envisagée de manière prudente à 0,8 % sur le foncier bâti. En maintenant le taux de foncier bâti à 3,53 %, et le taux de foncier non bâti à 12,5 %, le produit prévisionnel des taxes foncières est de 7 M€ pour 2025.

Suivant ces hypothèses d'évolutions, le produit global ménage est estimé à 10 678 872 €.

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Taxe d'habitation	3 309 625	3 372 508	1,90%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 305 695	5 428 990	2,32%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 497 625	1 526 080	1,90%
Taxe additionnelle foncier non bâti	347 816	351 294	1,00%
<b>TOTAL</b>	<b>10 460 761</b>	<b>10 678 872</b>	<b>2,09%</b>

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 23 401 800 € en 2025, soit une évolution de + 2,06 %.

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	22 928 585	23 401 800	2,06%

## ↳ La fiscalité reversée figée : 42,8 M€

Depuis 2021, les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit de TVA à la place de la Taxe d'Habitation (TH) et perdent une partie de leur levier fiscal. Cette part de TVA-TH s'est élevée à 28 M€ en 2024.

De plus, pour compenser la suppression de la CVAE en 2023, les EPCI perçoivent une fraction supplémentaire du produit de TVA. Cette part de TVA-CVAE s'est élevée à 14,8 M€ en 2024.

Auparavant dynamique, ce reversement de TVA est prévu d'être figé dans le PLF 2025.

Conformément au DOB, il a été tenu compte de ce risque qui constitue un manque à gagner de près de 1,5 M€.

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Produit TVA-TH transférée	27 978 547	27 978 547	0,00%
Produit TVA-CVAE transférée	14 815 639	14 815 639	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>42 794 186</b>	<b>42 794 186</b>	<b>0,00%</b>

Suite à ces réformes successives de la fiscalité locale, la TVA (suppression TH et CVAE) est devenue le deuxième produit fiscal (42,8 M€) de la communauté d'agglomération juste après le produit de la CFE (51,2 M€).

## ↳ Le financement de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence communautaire Gemapi est exclusive et obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle a pour objectifs d'atteindre et de maintenir un bon état des milieux aquatiques, et de limiter les conséquences négatives des inondations, tant humaines que matérielles et environnementales.

La particularité de cette taxe réside dans le fait que le conseil fixe annuellement un produit à prélever duquel il sera calculé un taux sur chacune des taxes mise à contribution et se répartissant ainsi en 2024 :

- Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0,334 %
- Sur la taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,367 %
- Sur la taxe sur le foncier non bâti : 0,473 %
- Sur la cotisation foncière des entreprises : 0,349 %

Pour 2025, le produit est estimé à 1 800 000 €.

## 2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit essentiellement des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat.

### a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements. Depuis 2024, cette enveloppe

nationale augmente de 90 M€ par an. Pour l'agglomération, la dotation d'intercommunalité est estimée à 2 284 361 € en 2025.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et devrait atteindre 5 690 840 € contre 5 914 697 € en 2024.

Au global, le montant de la DGF 2025 est estimée à 8 M€ en hausse de 2,01 %.

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Dotation de compensation	5 914 697	5 690 840	-3,78%
Dotation d'intercommunalité	1 903 634	2 284 361	20,00%
<b>Total DGF</b>	<b>7 818 331</b>	<b>7 975 201</b>	<b>2,01%</b>

## b) Les allocations compensatrices de fiscalité intègrent l'effet EPR

Les allocations de compensation sur la taxe foncière et la CFE sont estimées à 37 366 106 € pour 2025, en progression de 43,15 %. En effet, suite à la réduction de moitié des bases des établissements industriels, suite au plan de relance engagé en 2021, la perte de bases est compensée en conservant un effet base y compris sur les bases nouvelles issues de l'EPR.

Libellé	Notifié 2024	BP 2025	Var. %
Allocation compensatrice taxes foncières	3 765 888	3 856 067	2,39%
Allocation compensatrice CFE	22 337 786	33 510 039	50,02%
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>26 103 674</b>	<b>37 366 106</b>	<b>43,15%</b>

Comme pour les produits fiscaux ces compensations pourraient évoluer au BS au regard de l'état 1259 notifié.

## c) La perte attendue du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) était devenu une dotation d'ajustement dans le budget de l'Etat en 2017.

En 2024, ce fonds a représenté une recette de 753 858 €.

Néanmoins, du fait de la nouvelle fiscalité de l'EPR, le potentiel fiscal va dépasser, dès 2025, le seuil de 600 € par habitant (le potentiel fiscal par habitant passe de 571 € en 2023, à 634 € en 2024), ce qui rendra le Cotentin inéligible au FDPTP en 2025.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement : 189,6 M€ : La croissance nécessaire de l'activité communautaire complétée par de nouveaux équipements.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 189 625 151 € en mouvements réels et 29 264 326 € en mouvements d'ordre.

L'évolution des dépenses du budget 2024 au budget 2025 est de +5,50 %

Budget BP 2024	Budget 2025	Variation BP à BP %	Variation BP à BP €
179 743 854	189 625 151	5.50%	9 881 297

La communauté d'agglomération va prendre la gestion en années pleines de nouveaux équipements :

- Le PSLA de la Hague,
- Le Podium
- Le centre de santé Brès Croizat qui devient communautaire et sera transféré en cours d'année au GIP Centre de santé.
- La Brèche, pôle national de Cirque de Normandie, qui sera budgété en cours d'année.

Cela représente près de 1.6 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires compensées selon les critères fixés par le pacte fiscal et financier.

Elle intègre également dans son budget principal, le budget du moulin de Fierville et de sa boutique, ainsi que la boutique de Ludiver, gérés auparavant en budget annexe. Les dépenses de fonctionnement de ces équipements représentent 126 k€.

En neutralisant ces équipements nouveaux, l'évolution des dépenses baisse d'un point, soit +4,5 %. De même, ces équipements génèrent des recettes à hauteur de 641 200 €.

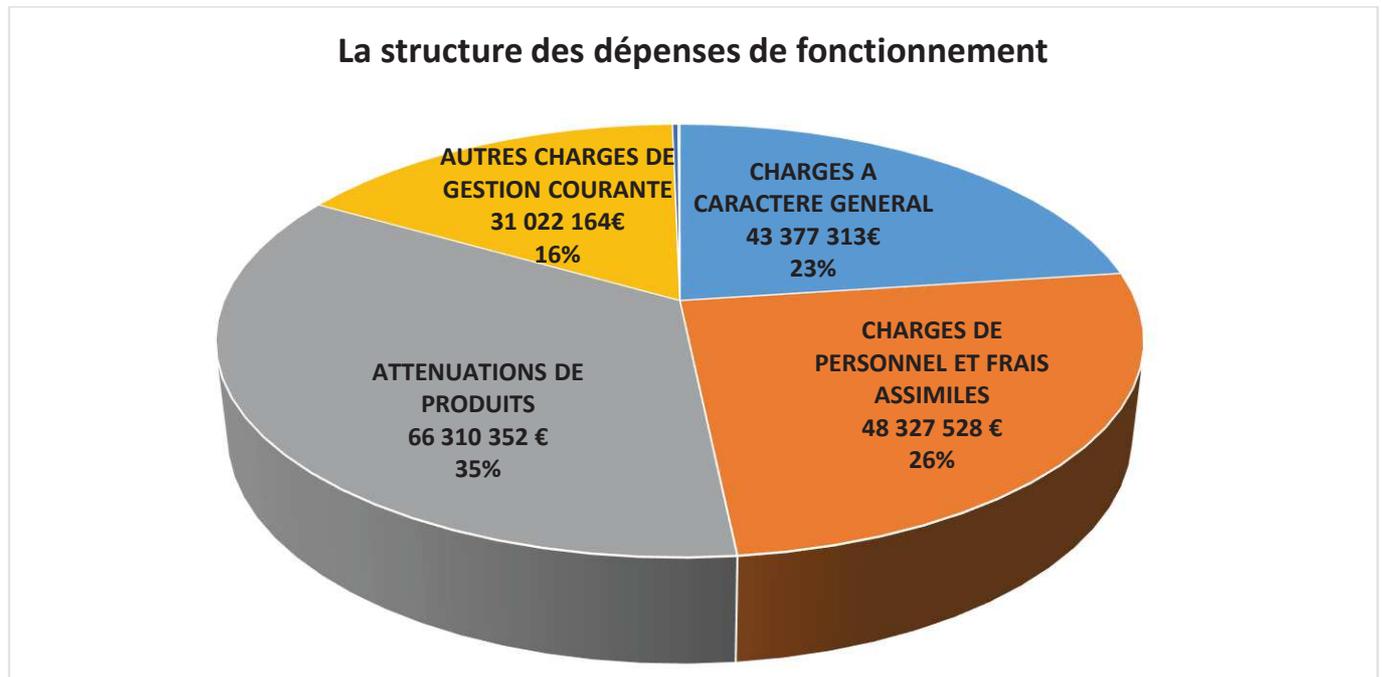
Les charges à caractère général ont été encadrées lors de l'élaboration budgétaire afin d'améliorer le taux de consommation des crédits. Cependant, elle progresse de 19,7 %. De même en neutralisant les équipements nouveaux, l'évolution est de 18,4 %

Le développement des services communautaires a également un impact sur les charges de fonctionnement, notamment en matière de gestion du patrimoine (maintenance, contrôles périodiques, entretiens), d'études et du développement des locaux en locations.

La compétence Déchets Ménagers et Assimilés enregistre une augmentation de ses charges (+20.46 %), liée à la TGAP et à ses prix de marchés, même si le succès de l'extension des consignes de tri continue de porter ses fruits.

L'augmentation des dépenses est également perceptible sur les chapitre 012 – dépenses de personnel et 014 – Atténuations de produits. (+2,3 %)

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 « atténuations de produits » qui représente 35 % des dépenses réelles avec 66,3 millions d'euros. L'attribution de compensation versée aux communes pour 50,3 millions d'euros (-1,58 %), ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire pour 8,1 millions d'euros (+58,74 %) composent l'essentiel de ce chapitre. La variation de ce chapitre est en hausse de 2,34 % par rapport au BP 2024.

L'évolution des charges par chapitre atteint +5,5 %.

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Proposition 2025	Evolution %	Evolution €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 227 707	43 377 313	+19.74%	7 149 606
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 204 926	48 327 528	+2.38%	1 122 602
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	64 796 202	66 310 352	+2.34%	1 514 150
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 899 758	31 022 164	+0.40%	122 406
66	CHARGES FINANCIERES	498 061	448 499	-9.95%	-49 562
67	CHARGES SPECIFIQUES	117 200	139 295	+18.85%	22 095
<b>Total:</b>		<b>179 743 854</b>	<b>189 625 151</b>	<b>+5.50%</b>	<b>9 881 297</b>

## 1) Les charges à caractère général : l'évolution des marchés de prestations de services

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur part augmente de 3 % par rapport à 2024.

Ces dernières atteignent 43 377 313 € euros au BP 2025. Elles augmentent de 19,74 % (+7 M€) par rapport à 2024.

La principale augmentation concerne les marchés de prestations de services 24,1 M€ (+4 M€ par rapport à 2024).

En dehors de ces frais, les augmentations principales concernent :

- Les entretiens (terrains, bâtiments, voirie, réseaux) : 1,9 M€ (+745 k€)  
↳ *espaces verts 1,1 M€ (+247 k€), bâtiments : 314 k€ (+250 k€), voirie : 241 k€ (+128 k€), réseaux : 236 k€ (+120 k€)*
- Les locations immobilières et charges locatives 920 k€ (+ 400 k€)
- Les lignes d'études et recherches : elles ont été conditionnées à la production d'un cahier des charges validé, elles augmentent de 38 % (+428 k€)
- Les autres frais divers augmentent de 229 k€, avec notamment le développement du site intranet, le développement de la communication autour des piscines du Cotentin, des actions de communication sur Terre Bleue, et des actions particulières telle le millénaire de Guillaume Le Conquérant.
- Les diverses opérations d'attractivité se voient dotées d'un complément de 148 k€ par rapport à 2024.
- Le nettoyage des locaux augmente de 138 k€. Il s'agit essentiellement de nettoyage de locaux nouveaux pour 124 k€ (Podium, centre de santé, locaux jusqu'à présent entretenus par la ville de Cherbourg-en-Cotentin, nouveaux locaux hôtel atlantique)
- Les supports de communication augmente de 133 k€ avec des actions ponctuelles (tourisme, économie, foncier)
- Les frais divers augmentent de 129 k€, en raison de nombreuses actions liées à l'accompagnement des missions ressources humaines (management, recrutement).
- Les frais d'honoraires augmentent de 126 k€, notamment dans le domaine juridique.
- La maintenance : 648 k€ (+120 k€)
- Les assurances multirisques augmentent de 22 % par rapport au BP 2024 (+120 k€)
- Le remboursement de la contribution Eaux pluviales au budget annexe assainissement (700 k€) augmente de 100 k€

Le chapitre 011 des déchets ménagers et assimilés représente 25,9 M€ contre 22,7 M€ en 2024.

Un focus sur le service des déchets ménagers est présenté dans les pages suivantes.

## 2) Les charges de personnel : une masse salariale contenue en deçà de 30% des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel atteignent 48 327 528 € (+2,38 %) et représentent 26 % du budget principal.

Concernant plus spécifiquement la masse salariale, elle passe de 47 199 906 € à 48 321 758 € en 2025, soit +2,38 % également.

Ces crédits tiennent compte de 3 624 000 € budgétés au 6215, correspondant au coût des personnels mis à disposition et des remboursements liés aux services, notamment les services communs Si-Rh et finances.

Ainsi, le chapitre 012 (hors crédits inscrits par les directions au 6475 pour les frais de pharmacie) progresse de 2,38 % de BP 2024 à BP 2025, soit une hausse de 1 121 852 €. A noter qu'au BS 2024, les crédits avaient été diminués de 1 500 000 €. En effet, les postes vacants à l'organigramme avaient tous été budgétés en année pleine, mais non pourvus en totalité malgré un rythme de recrutement plus soutenu.

Cette augmentation prend en compte les mesures locales suivantes :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour un montant estimé d'environ 330 000 € ;
- Répercussion des mouvements et créations de postes 2024 budgétés en demi-année pour un montant estimé de 1,1 M€ ;
- Le transfert du centre de santé représentant 660 000 € ;
- Répercussion en année pleine de la mise en œuvre des titres restaurants depuis le 01/03/2024, pour un montant de 150 000 € ;
- La mise en place d'un contrat de prévoyance pour un montant estimé d'environ 150 000 € ;
- Les créations de postes suite au schéma directeur des usages du numérique pour un montant reversé via la convention Si-Rh d'environ 217 000 € ;

ainsi que des mesures nationales, notamment :

- Relèvement du SMIC pour un montant de plus de 30 000 € ;
- Hausse de 1 point du taux de cotisation URSSAF maladie maternité pour environ 150 000 €.
- L'augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL : +735 k€ prévu au Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 conformément au Débat d'Orientation Budgétaire.

### 3) Les atténuations de produits : la continuité du pacte financier et fiscal

Le chapitre 014 augmente de 2,34 %, soit + 1,5 M€.

Il est réparti ainsi :

Nature	Budget Primitif 2024	Propositions Budget primitif 2025	Variation %	Variation €
7391118 - autres restitutions, dégrèvements/contributions	20 000	30 000	50,00%	10 000
739211 - attribution de compensation	51 151 027	50 342 819	-1,58%	-808 208
739212 - dotation de solidarité communautaire	5 107 020	8 107 020	58,74%	3 000 000
739221 - FNGIR	6 227 155	6 227 155	0,00%	0
7392221 - fonds péréquation ressources communales et intercommunales	2 291 000	1 603 358	-30,01%	-687 642
<b>Total</b>	<b>64 796 202</b>	<b>66 310 352</b>	<b>2,34%</b>	<b>1 514 150</b>

Les AC diminuent légèrement de 0,8 M€ de BP à BP pour atteindre 50,3 M€.

Cette prévision sera revue au budget supplémentaire afin de prendre en compte les engagements du pacte financier et fiscal et d'intégrer l'évolution de la compensation des hausses de FPIC subies par les communes et la compensation des pertes de DGF.

Concernant la DSC, celle-ci est en augmentation de 3 M€ par rapport au budget 2024.

#### 4) Les autres charges de gestion courantes

Le chapitre 65 représente avec 31 022 164 € de crédits, 16% des dépenses de la section.

Ce chapitre est stable par rapport à 2024.

A noter, la disparition de la subvention d'équilibre au budget annexe tourisme (intégré au budget principal) pour 186 k€.

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des partenaires de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif.

Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La subvention au budget annexe services communs (correspondant aux AC) : 10 815 430 €
- La participation au SDIS : estimée à 8 700 000 € (+5 %)
- Les subventions prévisionnelles aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 523 612 € dont :
  - 522 076 € pour le Port Diélette
  - 1 536 € pour le golf de Fontenay.
- Une subvention prévisionnelle de 400 k€ est prévue pour la création du GIP centre de santé.
- Les subventions aux fermiers : 1 093 570 € dont :
  - 478 728 € de contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la mer Participation dégressive annuellement (-44 % par rapport à 2024)
  - 590 842 € au délégataire de l'espace aquatique de Valognes
  - 24 000 € pour la DSP du Cinéma de Réville
- Les subventions aux organismes publics : 243 892 € dont
  - 30 000 € de subvention à la fondation TARA
  - 50 000 € de participation à Port Normands associés
  - 25 000 € de subvention au laboratoire de recherche GREYC
  - 19 762 € pour le rivage et le littoral
- Les subventions aux associations et personnes de droits privés pour 6 225 340 euros réparties ainsi pour 5,6 M€ :
  - 3,8 M€ de participations à la SPL tourisme,
  - 671 400 € pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF)
  - 196 000 € de soutien au site universitaire
  - 230 000 € pour les projets de recherche (Corrodys, Lusac)
  - 179 215 € pour l'amicale du personnel
  - 125 000 € pour la Fastnet
  - 67 000 € pour les actions « Je rénove en Cotentin »
  - 77 680 € subvention CLIC Cotentin
  - 70 000 € subvention Grand Océan
  - 60 000 € subvention projets doctorants
  - 36 000 € pour le projet de territoire Universitaire
  - 31 000 € pour le sport santé et SOS médecins
  - 25 000 € subvention Antenne CNAM
  - 20 000 € de subvention à l'ESSEC

- 269 k€ euros sont prévus aux autres associations (voir annexe B8 – subventions versées de la maquette budgétaire)
- 358 k€ restent à attribuer.

## 5) Les charges financières et charges spécifiques

Les chapitres 66 et 67 charges financières et charges spécifiques totalisent un montant respectif de 448 499 € (-9,95 %) et 139 295 € (+18,85 %). Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrits ci-après au III (cf p35).

Le chapitre 67 comprend les régularisations comptables liées aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

## 6) La gestion des déchets ménagers

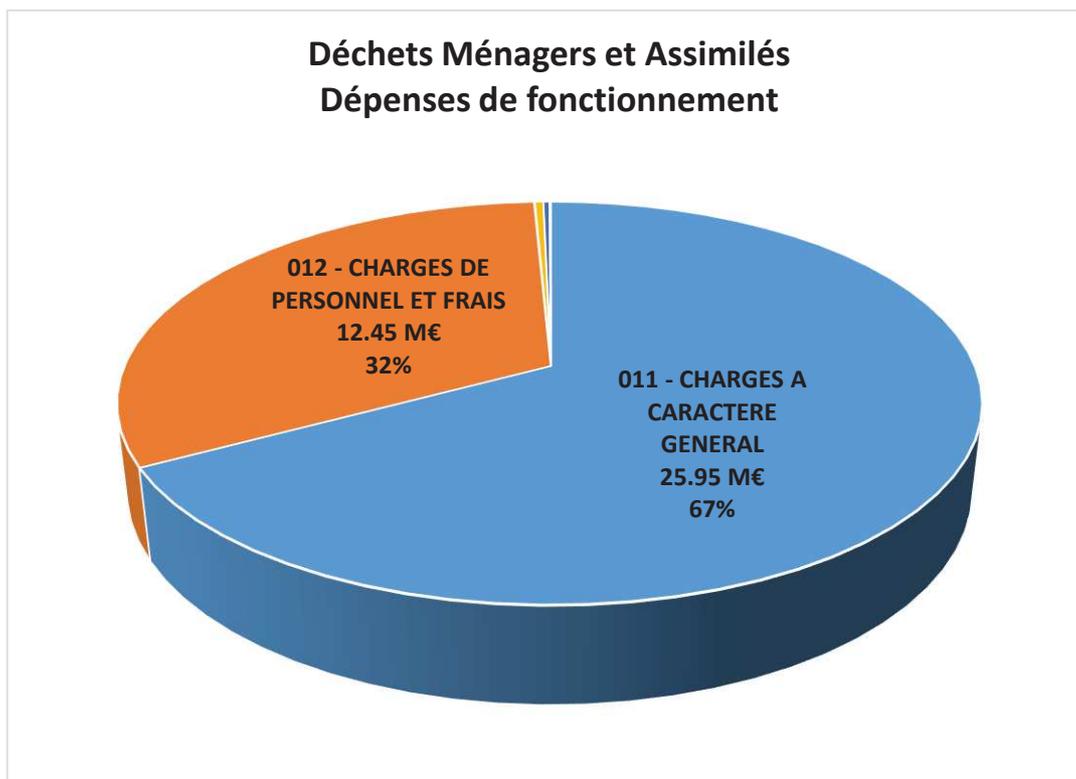
Alors que l'eau, l'assainissement, les transports, le développement économique bénéficient chacun d'un budget annexe dédié, les déchets ménagers et assimilés intègrent directement les écritures du budget principal. Aussi, nous proposons une lecture particulière de cette compétence afin d'en appréhender la consistance.

Le budget 2025 déchets ménagers et assimilés s'établit ainsi à 38 690 985 € en dépenses (+8,36 %) et 32 276 505 € (+3,08 %) en recettes affectées. Le taux de couverture (recettes/dépenses) est de 83 % (en baisse de 5,2% par rapport à 2024).

Le besoin de financement prévisionnel s'établit à 6 414 480 €, soit 2,9 M€ de plus qu'au budget 2024. Les dépenses progressent de +8,36 % (+2 983 405 €) et les recettes de +3,08 % (963 k€).

L'ensemble de ces dépenses sont retracées en M57 au sein de la fonction 72 du budget principal. Les dépenses réelles de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés, se décomposent comme suit :

Chapitre / Libellé	DEPENSES			
	B.P.2024	Proposition 2025	Evolution %	Evolution €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 755 186	25 952 581	14.05%	3 197 395
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	12 561 589	12 448 001	-0.90%	-113 588
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0	15 000		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	353 500	145 300	-58.90%	-208 200
66 - CHARGES FINANCIERES	23 305	105 103	350.99%	81 798
67 - CHARGES SPECIFIQUES	14 000	25 000	78.57%	11 000
<b>Total</b>	<b>35 707 580</b>	<b>38 690 985</b>	<b>8.36%</b>	<b>2 983 405</b>



Les charges à caractère général représentent 67 % du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Ce chapitre augmente de 3,1 M€ (+14,05 %).

Les marchés de prestations de services pèsent pour 22,2 M€ sur les charges à caractère général. Il augmente de 2,9 M€ par rapport à 2024.

Les principaux postes d'augmentation concernent :

- Les nouveaux marchés de transport et traitements (ordures ménagères résiduelles - OMR, déchets végétaux, encombrants, transport de caissons) : +1,8 M€
- L'augmentation des emballages ménagers recyclés (EMR) à trier : +515 k€
- La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : +420 k€
- La collecte des cartons des commerces et encombrants chez les bailleurs sociaux : +350 k€
- La mise en œuvre de l'expérimentation bio-déchets : +255 k€

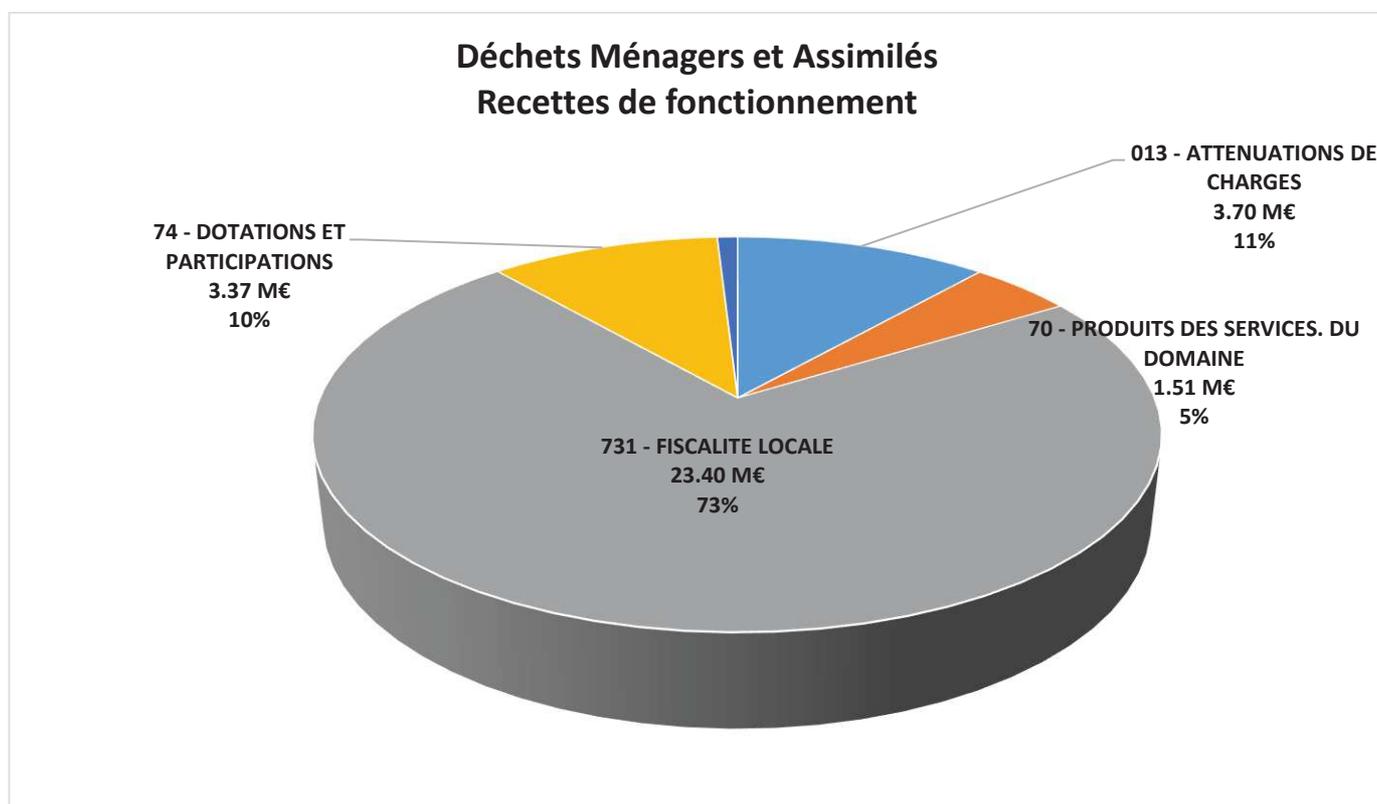
Le chapitre 012 – charges de personnel est stable.

Ces dépenses sont essentiellement financées par des recettes affectées (32 276 505 €) dont :

- la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères, estimée pour 2025, à 23,4 M€ (+2,04 %) dont le taux moyen restera stable à 11,70 % malgré l'augmentation des charges.
- les attributions de compensations (Cherbourg-en-Cotentin : 2 388 840 € / La Hague : 1 147 444 €)
- les ventes de produits (1,5 M€) : -4,38 % en raison d'une baisse des prix d'achats
- Les redevances (630 000 €) : +12,5 % en raison de l'augmentation des dépôts en déchetteries par les professionnels ainsi que l'augmentation des redevances collectées auprès des terrains de camping et caravaning.
- les subventions et participations : 3 369 000 € (+20 %)

Les crédits 2025 sont ajustés à hauteur des recettes perçues en 2024

Chapitre / Libellé	RECETTES			
	B.P.2024	Proposition 2025	Evolution %	Evolution €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	3 700 205	3 700 205	0.00%	0
70 - PRODUITS DES SERVICES. DU DOMAINE	1 574 000	1 505 000	-4.38%	-69 000
731 - FISCALITE LOCALE	22 934 391	23 401 800	2.04%	467 409
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 805 000	3 369 500	20.12%	564 500
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	300 000	300 000	0.00%	0
<b>Total</b>	<b>31 313 596</b>	<b>32 276 505</b>	<b>3.08%</b>	<b>962 909</b>



## C. Une épargne courante renforcée permettant d'investir

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion du budget primitif se présentent ainsi :

En millions d'euros	BP 2024	BP 2025	Variation BP/BP %	Variation BP/BP €
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	179.20	189.17	5.56%	9.97
Recettes de gestion courante	195.30	217.16	11.19%	21.86
<b>épargne de gestion</b>	<b>16.10</b>	<b>27.99</b>	<b>73.85%</b>	<b>11.89</b>
- charges financières	0.50	0.45	-10.00%	-0.05
<b>Epargne brute courante</b>	<b>15.60</b>	<b>27.54</b>	<b>76.54%</b>	<b>11.94</b>
- amortissement capital de la dette	2.10	2.12	0.95%	0.02
<b>épargne nette prévisionnelle</b>	<b>13.50</b>	<b>25.42</b>	<b>88.30%</b>	<b>11.92</b>

Pour la première année, les recettes fiscales liées à l'EPR sont comptabilisées en année pleine.

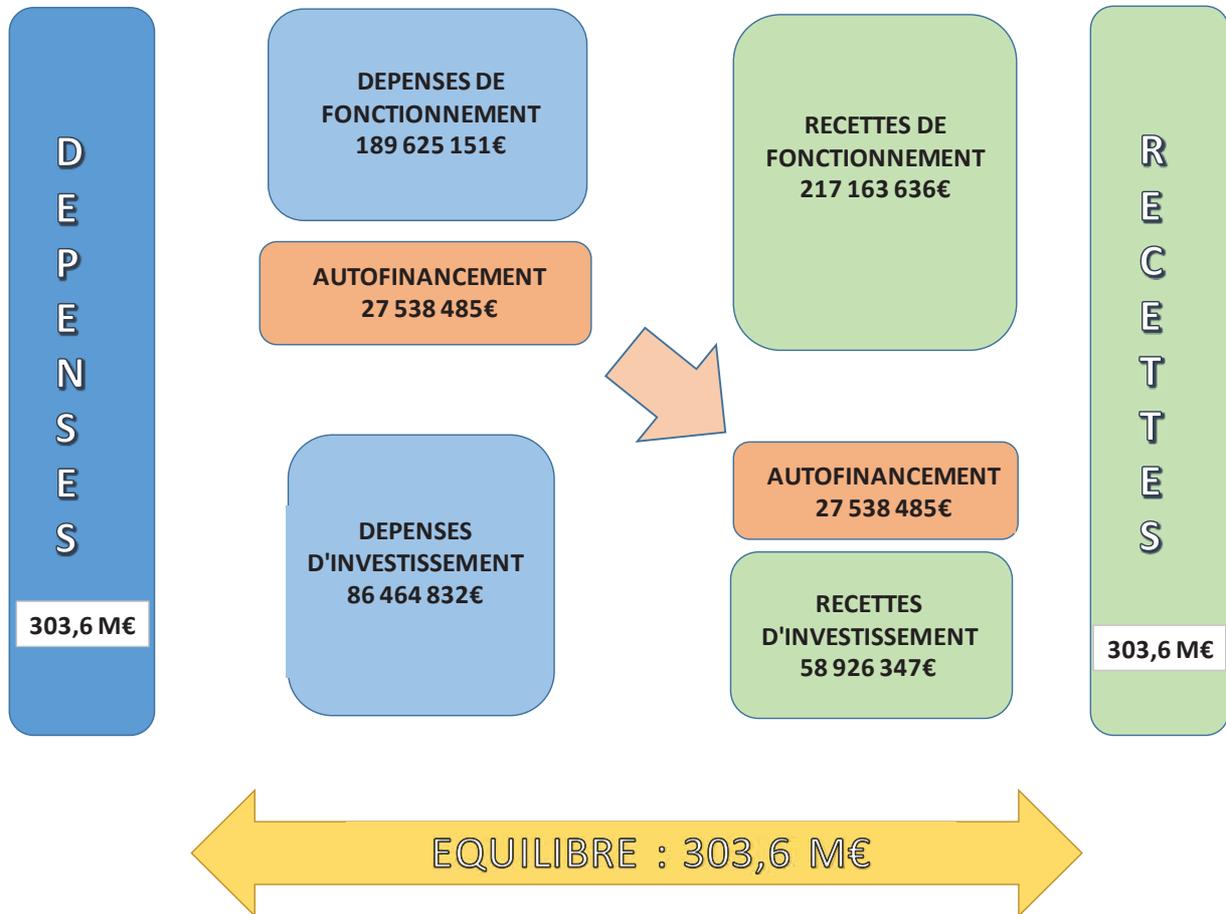
Ces recettes fiscales complémentaires permettent de dégager une épargne brute courante prévisionnelle de 27,5 M€, en hausse de +11,9 M€ par rapport au BP 2024. Cette épargne va permettre à l'agglomération du Cotentin de financer ses projets d'investissements.

Cette épargne brute courante permet de couvrir les dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent pour leur part à 9,4 M€.

Une fois l'amortissement du capital de la dette réalisé, l'épargne nette s'élève à 25,4 M€.

Le schéma général d'équilibre du budget primitif se présente donc ainsi en faisant ressortir un autofinancement (épargne brute consolidée) de 27 538 485 € qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

**SCHEMA D'EQUILIBRE DU BUDGET**



## II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 92 848 984 €

- En dépenses : 86 464 832 € en mouvements réels et 6 384 152 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 58 926 347 € en recettes réelles et 33 922 637 € en mouvement d'ordre.

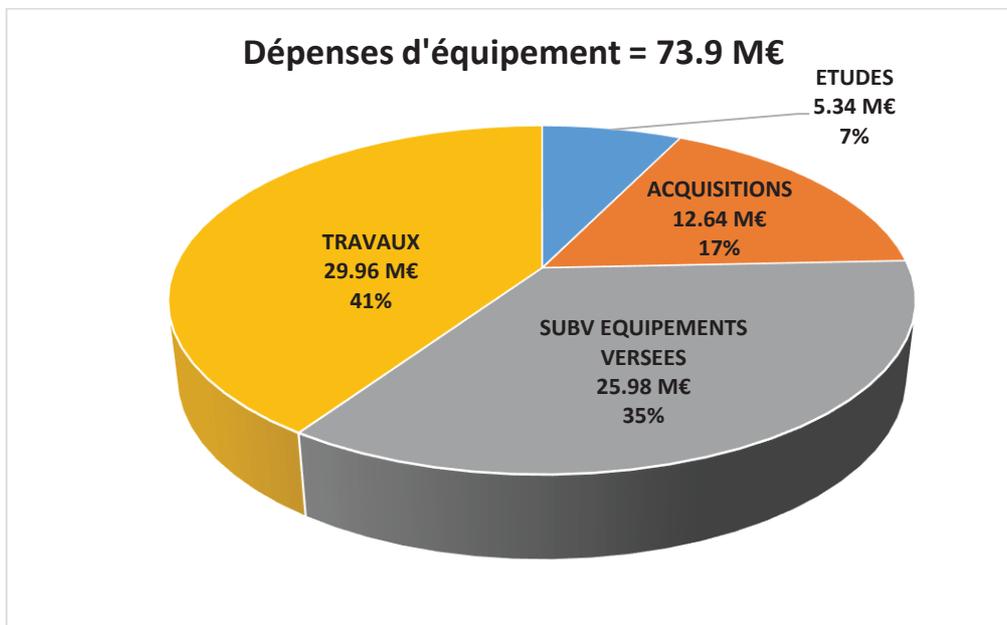
### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 86,4 M€ en mouvements réels et 6,4 M€ en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	5 335 410
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	25 977 646
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 644 947
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 964 253
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>73 922 256</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 850 186
26	PARTICIPATIONS	0
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 850 186</b>
45...	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 692 390
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>86 464 832</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 725 841
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 658 311
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 384 152</b>
<b>TOTAL</b>		<b>92 848 984</b>

Les dépenses d'équipement propres à la collectivité représentent quant à elles 73 922 256 €. Les opérations pour compte de tiers s'établissent à 8 692 390 €

Elles se ventilent ainsi par nature :



Les dépenses d'équipement sont composées notamment :

- pour 29,96 M€ de travaux (Cité de la Mer, Piscines, Intechmer, Quai de transfert, Eaux pluviales, GEMAPI...)
- pour 25,98 M€ de subventions d'équipement dont principalement :
  - 8,3 M€ de fonds de concours aux communes
  - 5,3 M€ de soutien au port (subventions PNA, SPL Port, participation aux projets)
  - 3,3 M€ de participation aux travaux de mise aux normes des équipements du budget annexe assainissement collectif.
  - 2,9 M€ des soutien au site universitaire
  - 1,9 M€ d'aide au logement
  - 0,8 M€ pour le solde de la participation à la construction de l'école des produits de la mer
  - 0,6 M€ de participation aux SDIS
- pour 12,64 M€ d'acquisitions :
  - 5,6 M€ pour les acquisitions foncières
  - 3,4 M€ pour les acquisitions de matériels, équipements, mobiliers
  - 3,2 M€ pour les acquisitions de véhicules (y compris véhicules spécifiques)
- pour 5,34 M€ d'études notamment :
  - 1,8 M€ pour la santé
  - 0,9 M€ pour les documents d'urbanisme et SIG
  - 0,7 M€ pour les locaux communautaires
  - 0,6 M€ pour la Gémapi
  - 0,5 M€ pour les logiciels, concessions et licences informatiques

La politique d'investissement 2025 se décline en lien avec la feuille de route pour l'horizon 2030 en quatre axes :

- Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Préserver la qualité de vie sur tout le territoire
- Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- La communauté d'agglomération, une administration du 21<sup>ème</sup> siècle

Le budget primitif 2025, reprend dans le budget principal de la collectivité une grande partie de ces actions. Les budgets annexes Transports, Développement économique, Port Diélette, Services communs viennent compléter ces actions.

## 1) Faire du Cotentin un grand d'Europe

Le Cotentin doit miser sur les leviers de croissance que sont le maritime, le développement économique, l'offre de foncier économique, la production agricole locale, l'attractivité économique, le tourisme, et la formation supérieure, en passant également par l'achèvement du désenclavement du territoire.

### a) Consolider le Maritime

Afin de consolider son attractivité maritime, le Cotentin va poursuivre ses investissements à hauteur de 14,3 M€ :

- la Cité de la mer : 5,6 M€
  - ↳ 3,9 M€ de crédits de paiements sont inscrits pour la nouvelle attraction.
  - ↳ 950 k€ sont inscrits dans le cadre des travaux d'accessibilité et de mises aux normes
    - ↳ Dans le cadre de l'entretien récurrent du site, 800 k€ sont inscrits en 2025, notamment pour la sécurité incendie et l'entretien des façades et toitures.
  - Ces actions sont partiellement financées par des attributions de compensations versées à l'agglomération.
- Réhabilitation Intechmer : 7 M€ sont inscrits en crédits de paiements 2025 sur l'autorisation de programme de 20,2 M€ .
- Développement du port : 5,7 M€

La communauté d'agglomération participe au développement du port en soutenant les actions menées par Ports Normands Associés.

  - 4,5 M€ sont consacrés au soutien à l'accueil des paquebots de croisière et à l'électrification des quais.
  - 0,8 M€ concerne le solde de la participation à l'achat d'une grue.
  - 0,4 M€ concerne la participation statutaire récurrente.

### b) Achever le désenclavement du Cotentin

Le désenclavement du Cotentin passe par le développement des infrastructures routières et ferroviaires mais aussi par les infrastructures numériques, notamment le Haut Débit.

Pour ce faire la communauté d'agglomération continuera l'action menée avec Manche Numérique et prévoit pour cette année un budget de 0,7 M €.

Une somme de 190 000 € de participation au département de la Manche, pour le projet de contournement Ouest de Cherbourg-en-Cotentin, est également inscrite.

## c) Accélérer le développement économique et l'emploi

En matière de développement économique, la communauté d'agglomération va poursuivre ses études et travaux sur les zones d'activités (Les Fourches, Bénécère, zones communales) pour 1,8 M€.

Les acquisitions foncières représentent 410 000 €.

1 M€ sont consacrés au gros entretien de voirie, à la signalétique et à la viabilisation des zones (Fourches, Bénécère, communales).

Un soutien aux entreprises est également prévu pour 350 000 €.

Ces actions sont complétées par celles du budget annexe développement économique Ventes (cf p.72).

## d) Devenir une destination touristique incontournable

Afin de développer le tourisme, le Cotentin continue d'investir dans ses différents équipements touristiques à hauteur de 1 110 650 € notamment :

- pour les actions récurrentes sur le hangar d'Ecausseville (700 000 €) et sur Ludiver pour 126 000 €.
- diverses actions sont également menées pour le moulin de Fierville (71 600 €), les chemins littoraux (50 000 €), la création de stations trail (50 000 €), le Pays d'Art et d'Histoire (13 050 €),
- pour relancer et développer la marque « Cotentin Unique par Nature » (100 k€)

## e) Renforcer l'offre de formation supérieure

A côté de la rénovation du site d'Intechmer, la communauté d'agglomération va accompagner les travaux du site universitaire via une participation de 2,9 M€.

## 2) Préserver la qualité de vie sur le territoire

La communauté d'agglomération va agir pour préserver le patrimoine du Cotentin et renforcer l'offre de services dans les domaines notamment du transport (cf p.60), des déchets, du logement avec pour ambition de préserver la ruralité.

Pour ce faire, certaines actions sont programmées au budget primitif 2025.

## a) Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire :

Le budget 2025 se voit doté de 3,5 M€, afin de réaliser des études et documents d'urbanisme, de participer au renouvellement urbain avec notamment le quartier Charcot-Spanel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), de mener des actions en faveur de populations ciblées et de participer au développement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

- Urbanisme et foncier (dont règlement local de publicité et étude zones humides, PLUI, acquisitions friches) : 2 411 000 €
- NPNRU : 195 000 €
- Travaux aires d'accueil des gens du voyage : 151 700 €
- Participation et travaux SDIS : 750 833 €, dont 620 833 € de crédits de paiements pour l'autorisation de programme, liée à la participation aux travaux des centres de secours.

En complément, la communauté d'agglomération porte, pour le compte de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), des aides à la pierre pour la réhabilitation des parcs d'habitations public et privé à hauteur de 8,7 M€.

## b) Développer et organiser l'offre de santé

Pour 2025, les crédits inscrits au titre de la santé sont de 1 889 200 €.

Il s'agit notamment

- du PSLA Les Pieux : 1,8 M€ de crédits de paiement. Cette action fait l'objet d'une autorisation de programme de 3,35 M€.
- du PSLA de Valognes 26 200 €.
- d'une subvention pour le medicobus : 60 000 €
- de matériel pour le centre de santé communautaire : 3 000 €

## c) Proposer une offre de service au plus près des Cotentinois

Un crédit de 280 000 € est inscrit pour les travaux de toiture du Cinéma du Richelieu ainsi que pour le changement des projecteurs numériques.

15 000 € sont inscrits pour des travaux sur les gendarmeries des pôles de Montebourg et Côte des Isles.

## d) Soutenir l'action des communes

Ce soutien aux communes se fait, dans le cadre du budget 2025 par les fonds de concours, dotés de 8,3 M€ :

- le fonds de concours aux communes classique  
Afin d'inscrire durablement cette action dans le mandat une autorisation de programmes fonds de concours aux communes a été créée en 2022 avec une dotation de 3 M€ par an jusque la fin du mandat, soit 15 M€. Le pacte fiscal et financier est venu compléter cette dotation de 3 M€. Afin de gérer au mieux l'utilisation annuel des crédits, les crédits de paiements sont étalés sur 10 ans. L'année 2025 se voit dotée de 3 M€.
- le fonds le Cotentin en Grand  
L' Autorisation de programme est de 15 M€. L'inscription 2025 est de 4,8 M€.

- le fonds Eco Responsable  
L'autorisation de programme est de 6 M€ - L'inscription 2025 est de 500 000 €.

### e) Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut

Des actions sont prévues au budget 2025, pour 5,6 M€ notamment :

- Pour les piscines :
  - L'espace aquatique de Valognes : les crédits 2025 pour finaliser l'opération sont de 400 000 €.
  - La Piscine des Pieux : 4 384 000 € dont 4 254 000€ de crédits de paiements en travaux pour une autorisation de programme de 5 454 000 €.
  - Océalis : 559 090 €, dont 49 090 € d'acquisitions de matériel et 510 000 € de travaux (murs rideaux et chaufferie).
  - Le bassin de Vallée de l'Ouve : 20 000 € de travaux et d'achat de matériels sont prévus.
- Pour les golfs : 130 000 € sont inscrits pour des aménagements divers (70 000 € pour le golf de Cherbourg et 60 000 € pour celui de Côte des Isles.  
Le Golf de Fontenay sur Mer est retracé dans le budget annexe (cf p.76)

Des frais d'étude sont également prévus pour la construction d'une nouvelle patinoire à haute qualité environnementale dans le cotentin (200 000 €).

## 3) Le Cotentin un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Le Cotentin doit être à la pointe des défis climatiques, en agissant contre les facteurs de dérèglements du climat tout comme en anticipant les impacts des évolutions environnementales possibles. Ces actions se traduisent dans le budget 2024 par les déchets ménagers, la GEstion du Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que par le développement des Energies Renouvelables.

### a) Engager une politique volontariste de gestion des déchets

Tout comme pour le fonctionnement, les déchets ménagers occupent une place importante au sein du budget principal. Les propositions nouvelles des déchets ménagers s'établissent à 7,6 M€ et représentent 10,38 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Pour l'année 2025,

- 4,6 M€ sont consacrés aux actions récurrentes de la collecte dont notamment :
  - Acquisition de véhicules et matériels de transports : 2,7 M€
  - Acquisition et mise en place de bacs, bennes et conteneurs : 1 431 000 €
  - Acquisition de composteurs : 320 000 €
  - Matériel expérimentation bio-déchets : 60 000 €
  - Divers 137 500 €, dont vidéo protection point d'apports volontaires : 85 000 €
- 1 035 500 € sont alloués aux études, à l'acquisition de matériels et aux travaux sur les déchetteries, dont 572 000 € pour la modernisation des accès et la mise au norme de l'éclairage.
- 1,98 M€ sont inscrits en crédits de paiements sur l'opération Quai de transfert – Bricquebec pour une autorisation de programme de 3 480 000 €. 23 500 € complémentaires sont inscrits pour les études.

## b) Massifier la rénovation énergétique des logements

La communauté d'agglomération du Cotentin s'investit dans la rénovation énergétique des bâtiments communautaires et des logements.

- 1,7 M€ sont inscrits au titre du PLH, des actions foncières et de l'OPAH, dont 1,3 M€ en crédits de paiements 2025 sur des autorisations de programme.

## c) Protéger l'environnement naturel du Cotentin

Afin de protéger l'environnement naturel, il est prévu notamment de restaurer la biodiversité, de protéger et valoriser les haies bocagères ainsi que de favoriser le développement des énergies renouvelables.

Au budget 2025 seuls des crédits complémentaires sont inscrits pour l'étude Méthanisation : + 5 k€. Les actions engagées les années précédentes se poursuivent sur des crédits déjà disponibles.

## d) Limiter les conséquences des inondations :

Faire face aux enjeux climatiques c'est aussi limiter les conséquences des inondations sur le territoire, en réalisant des investigations sur les digues, en faisant des travaux de prévention des inondations, en travaillant sur la gestion des eaux pluviales urbaines. Un budget de 6,57 M€ est inscrit en 2025.

### ↳ La sécurisation des digues :

Un crédit de 600 000 € est inscrit pour le confortement des digues de Saint Vaast La Hougue et Barneville-Carteret. Ces travaux devraient faire l'objet d'une subvention à hauteur de 80%

### ↳ Les travaux de prévention des inondations :

Les travaux de prévention des inondations sont estimés cette année à 2 084 600 €, dont notamment :

- Etudes de sondages et d'investigation : 470 000 €, dont une mise à jour de l'étude de danger (250 k€) sur les périmètres de l'avenue de Paris et Quai Alexandre III, suite aux travaux réalisés et une étude de faisabilité sur la Diélette.
- Acquisition et démolition d'un site sur la Sinope (800 k€) dans le cadre des travaux de continuité écologique, potentiellement subventionné à hauteur de 80 %.
- Aménagement des berges et restauration de la végétation : 600 000 € (déploiement du Plan de Protection et Respect de l'Environnement sur l'ensemble du territoire.
- Travaux de restauration des zones humides : 80 000 €
- Travaux station Javain : 66 600 €

Un remboursement de 600 k€ à destination du budget annexe transport est inscrit, ce budget ayant porté dans le cadre des travaux du Bus Nouvelle Génération, les travaux de prévention des inondations des quais.

### ↳ La gestion des eaux pluviales urbaines :

La communauté d'agglomération du Cotentin a repris la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a laissé le choix aux communes de conventionner avec l'agglomération afin de gérer elles-mêmes les eaux pluviales urbaines.

Pour 2025, 3 344 047 € ont été inscrits au budget :

- 1 440 000 € de travaux station Mielles
- 1 324 413 € pour le programme annuel de travaux
- 410 000 € d'avance de travaux aux communes.

- 95 000 € de travaux de mise à la côte.
- 64 230 € en études
- 10 404 € d'acquisition de matériel de télégestion

#### 4) La communauté d'agglomération, une administration du 21<sup>ème</sup> siècle

Dans une volonté de toujours mieux servir et de faire avancer le territoire, l'administration communautaire continuera à déployer ses ressources afin que la population puisse compter sur une administration du 21<sup>ème</sup> siècle.

##### L'amélioration de la qualité de ses services publics et la consolidation de l'administration communautaire

La communauté d'agglomération va consacrer 12 M€ en 2025 à l'amélioration de la qualité de ses services et la consolidation de l'existant.

Ainsi, la communauté d'agglomération va investir dans divers domaines afin de moderniser les outils de travail et les développer notamment :

- Les locaux de l'agglomération 6,7 M€ :
  - 3 M€ pour des acquisitions nouvelles dont 1 M€ de provisions en cas de possibilités d'achat de nouveaux locaux
  - 2,7 M€ de travaux
  - 445 k€ d'études
  - 559 k€ d'acquisition de mobilier et matériel.
- les équipements et travaux sur les pôles de proximité : 378 k€
- Le matériel de transports : 620 k€
- les équipements informatiques : 884 k€, dont 354 k€ pour la modernisation du Système d'Information Géographique (SIG) .

La communauté d'agglomération développe progressivement la mise en place d'autorisations de programme – Crédits de paiements (AP/CP), afin d'affiner la sincérité des prévisions budgétaires en lien avec les crédits consommés. En 2024, elles étaient au nombre de 12 sur le budget principal. Elles sont récapitulées, ci-après :

DESIGNATION	PERIODE	Montant total de l'AP	CP 2025
ESPACE AQUATIQUE	2018-2025	20 775 877 €	400 000 €
INTECHMER	2020-2026	20 200 000 €	7 000 000 €
PISCINE LES PIEUX	2022-2025	5 454 000 €	4 254 000 €
QUAI DE TRANSFERT BRICQUEBEC	2022-2025	3 480 000 €	1 980 000 €
PPI CENTRE DE SECOURS	2022-2026	2 874 999 €	620 833 €
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2022-2031	18 000 000 €	3 000 000 €
NOUVELLE ATTRACTION CITE DE LA MER	2023-2027	10 500 000 €	3 900 000 €
FDC ECORESPONSABLE 2026	2024-2030	6 000 000 €	500 000 €
FDC COTENTIN EN GRAND 2026	2024-2029	15 000 000 €	4 800 000 €
AIDES AU LOGEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES	2024-2029	6 000 000 €	500 000 €
AIDES AU LOGEMENT REHABILITATION	2024-2029	4 500 000 €	800 000 €
PSLA LES PIEUX	2024-2027	3 350 000 €	1 800 000 €

Des opérations financières liées aux emprunts sont également inscrites pour 3,8 M€.

Des opérations d'ordre viennent compléter ces dispositions :

- Les dotations aux amortissements (9,5 M€) et reprises de subventions (1,7 M€)
- Les provisions pour admissions en non-valeur (20 k€) et risques (25 k€)

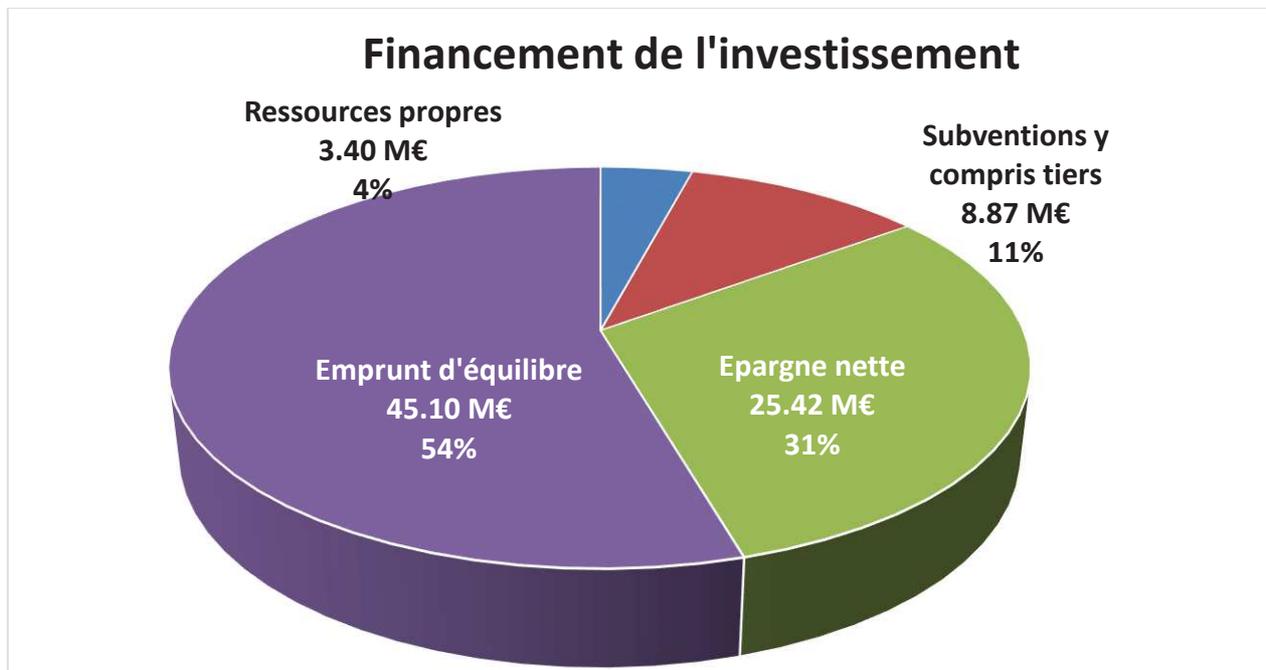
## B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	84 341 801.00	0.00	0.00%	} 4.02%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.22%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		707 300.00	0.84%	
FCTVA + TVA + TLE		2 500 000.00	2.96%	
Subventions y compris tiers		8 868 690.00	10.52%	} 30.14%
Épargne nette		<b>25 419 454.00</b>	30.14%	
Affectation		0.00	0.00%	} 55.32%
Remboursement avances		1 562 761.00	1.85%	
Emprunt		45 095 236.00	53.47%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00%	
	84 341 801.00	84 341 801.00	100.00%	

Le financement de l'investissement au budget 2025 est assuré par des ressources propres à hauteur de 4,02 %, des subventions pour 10,52 %, l'épargne nette : 30,14 % et un emprunt d'équilibre 53,47 %.

L'emprunt d'équilibre est à mettre en relation avec l'encours de dette 15 870 516 €, faible pour une communauté d'agglomération au regard de celles de même strate.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



A dépenses d'investissement constantes, l'emprunt pourrait être ramené, suite à la reprise des résultats au BS à 34 M€, soit couvrir 34,78 % des dépenses d'investissement.

### III. La dette du budget principal

La dette du budget principal atteint 15 870 516 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en diminution de 4,9 % (-810 k€). L'encours intègre l'emprunt du Podium (1,4 M€) suite au transfert de l'équipement au 1<sup>er</sup> juillet 2024, ainsi que l'encours du budget annexe activité commerciale tourisme (21 k€) dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

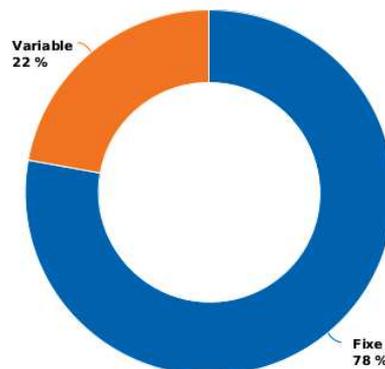
€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget principal</b>	16 680 436	15 870 516	-809 920	-4,9%

Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,82 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025, reflétant ainsi une charge financière contenue.

Les autres caractéristiques de la dette du budget principal sont les suivantes :

- Durée résiduelle moyenne : 8 ans et 8 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 78 % sur taux fixe et 22 % sur taux variable (essentiellement du Livret A).

Répartition par risque au 31/12/2024



La dette du budget principal s'éteint complètement en 16 ans et 2 mois.



L'annuité de la dette du budget principal 2025 est estimée à 2 701 645 €, soit à un niveau comparable à 2024.

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Amortissement</b>	2 250 613	2 291 425	40 812	2%
<b>Intérêts</b>	462 555	453 010	-9 545	-2%
<b>ICNE</b>	-13 484	-37 665	-24 181	179%
<b>Swap</b>	12 774	-5 125	-17 899	-140%
<b>Annuité budget principal</b>	2 712 458	2 701 645	-10 813	0%

# Les budgets annexes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les budgets annexes sont au nombre de neuf. Le budget annexe activités commerciales tourisme est clos au 31 décembre 2024 et intégré au budget principal M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

5 budgets annexes sont sous nomenclature M4/43/49.

4 budgets annexes sont sous nomenclature M57.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

Un comparatif avec l'exercice 2024 à des étapes budgétaires équivalentes (BP) est proposé afin de rendre compte des évolutions en section de fonctionnement.

# I. Le cycle de l'eau

## A. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 35 M€

Le budget de l'assainissement collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 19 954 585 € en section d'exploitation et à 15 073 006 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
19 954 585		19 954 585	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
15 490 178	4 464 407	17 484 539	2 470 046
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
15 073 006		15 073 006	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
11 524 539	3 548 467	9 530 178	5 542 828

Le budget présente une baisse de 5,17 % par rapport à 2024 en dépenses réelles d'exploitation et de -15,92 % en recettes réelles d'exploitation.

Les faits marquants sont :

- La mise en place de nouvelles délégations de service public, depuis 2024, sur certains secteurs qui génèrent une baisse de recettes ainsi qu'une baisse des dépenses, qui sont cependant complétées par des besoins nouveaux, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de prestations.
- La recette exceptionnelle EDF liée aux marchés du SDEM, engendre une baisse de recettes de 2,8 M€ par rapport à 2024.

Nous constatons donc, en exploitation, une forte diminution des recettes (-3,3 M€) alors que les dépenses restent quasiment stables (-844 k€).

## 1) La section d'exploitation : 19,9 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 19 954 585 € répartis :

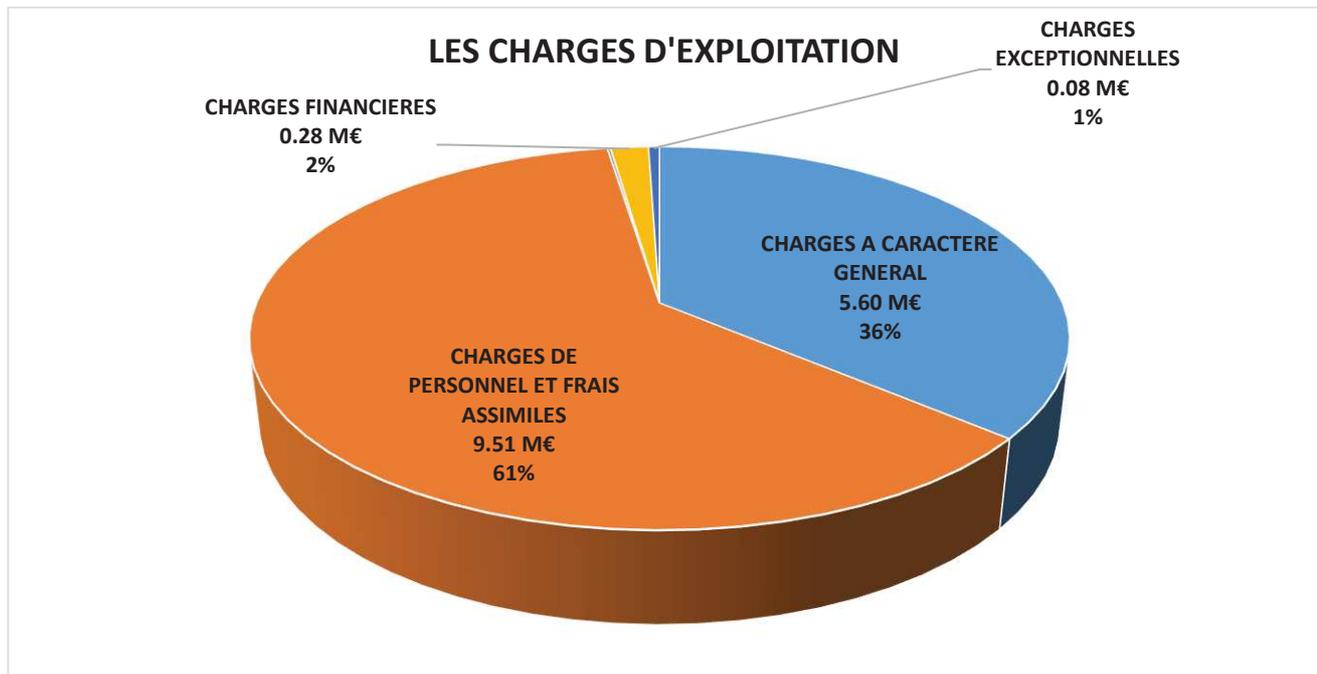
- en dépenses à 15 490 178 € en mouvements réels et 4 464 407 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 17 484 539 € en mouvements réels et 2 470 046 € en mouvements d'ordre.

### a) Les charges d'exploitation : 15,5 M€

Les charges d'exploitation évoluent de -5,17 % de BP à BP.

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 919 171	5 603 692	-315 479	-5.33%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 800 960	9 506 452	-294 508	-3.00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 315	24 060	-38 255	-61.39%
66	CHARGES FINANCIERES	341 295	275 974	-65 321	-19.14%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	210 930	80 000	-130 930	-62.07%
Total général :		16 334 671	15 490 178	-844 493	-5.17%

Les charges à caractère général représentent 36 % du total des dépenses d'exploitation (-5,33 %). Ce sont les charges de personnel qui représentent le poste de dépenses d'exploitation le plus important avec 61 % des dépenses réelles.



## ↳ Les charges à caractère général ont un poids prépondérant : 5,6 M€

Les principales les variations notables des charges à caractère général correspondent à :

A la hausse :

- ✓ Fournitures non stockables (eau, électricité, gaz) augmente de 438 k€ . Cette augmentation est liée à une sous-estimation au BP 2024. La prévision 2025 correspond aux prévisions cumulées 2024, hors régularisations.
- ✓ Entretien et réparation autres biens mobiliers augmente de 167 k€ (+223,36 %) correspondant à un développement des actions de maintenance curative.
- ✓ Les études et recherches augmentent de 87 k€ (+77,22 %). Il s'agit de l'analyse des boues dans le cadre du plan d'épandage.
- ✓ La maintenance préventive augmente de 50 k€.
- ✓ Les frais autres augmentent de 32,4 k€, cela concerne des formations et la rémunération des astreintes confiées aux entreprises.
- ✓ Les honoraires (+27,1 k€) consistent en l'assistance et la mise à jour des bases de données usagers.

A la baisse :

- ✓ Les remboursements de frais au budget principal, dont certains seront complétés lors du budget supplémentaire.
- ✓ La sous-traitance générale diminue de 197 k€, -430 000 € en raison du passage en DSP, cependant compensées par des actions nouvelles telles le curage des ouvrages ou le traitement des boues (+215 k€) et diverses actions de dératisation.
- ✓ Les autres matières et fournitures diminuent de 106,1 k€. Un changement de pratique implique que certains achats font l'objet désormais d'un remboursement auprès de Cherbourg-en-Cotentin

## ↳ Les charges de personnel : 9,5M€

La masse salariale, passe de 9 800 960 € à 9 506 452 € au BP 2025, soit une diminution de 3%. A noter, qu'au BS 2024, les crédits avaient été diminués de 500 000 €, les postes vacants à l'organigramme ayant tous été budgétés en année pleine mais non pourvus finalement.

Ces crédits tiennent compte des évolutions suivantes :

### Les mesures locales :

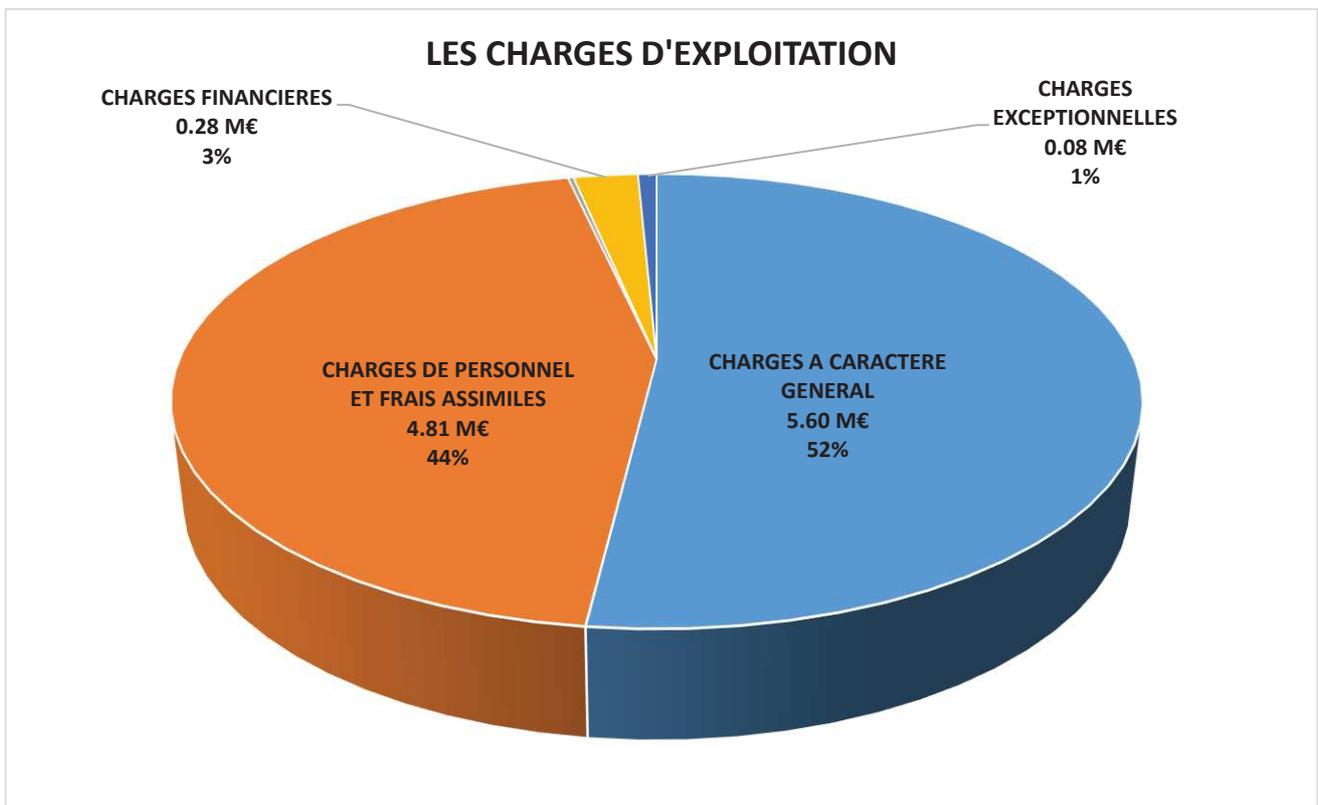
- ✓ Glissement Vieillesse Technicité (GVT), pour un montant estimé d'environ 70 000 € ;
- ✓ Répercussion des mouvements et créations de postes 2024 budgétés aux 2/3 de l'année ;
- ✓ Mise en place d'un contrat de prévoyance pour un montant estimé d'environ 30 000 € ;
- ✓ Répercussion en année pleine de la mise en œuvre des titres restaurants depuis le 01/03/2024, pour un peu moins de 30 000 €.

Les mesures nationales :

- ✓ Hausse de 1 point du taux de cotisation URSSAF maladie maternité pour environ 40 000 €.

Ce budget prend en charge l'ensemble de la masse salariale des budgets du cycle de l'eau (SPANC, Eau et SPAC). Un remboursement de frais de personnel est réalisé en contre partie en recette, pour un montant de 4,7 M€.

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, la part de charges de personnel de l'assainissement tombe à 44 % des dépenses d'exploitation.



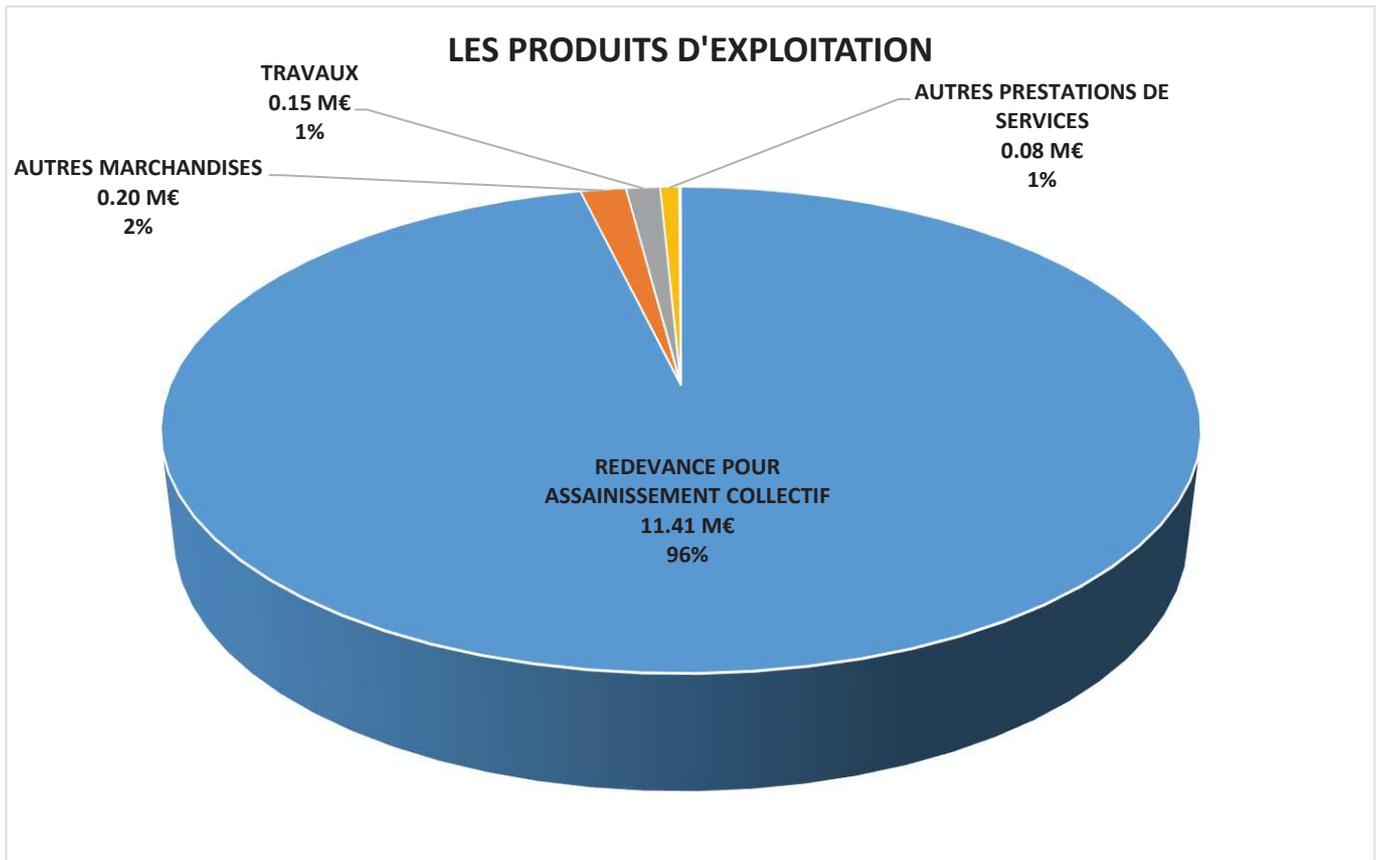
## b) Les produits d'exploitation : 17,4 M€

Les produits d'exploitation diminuent de 15,92 % par rapport à 2024.

En neutralisant la recette exceptionnelle EDF de 2,8 M€, les recettes baissent de 2,62 %, soit 470 k€.

Chapitre	Libellé	RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	TRAVAUX	181 134	150 189	-30 945	-17.08%
	REDEVANCE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11 490 004	11 405 044	-84 960	-0.74%
	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	250 000	225 000	-25 000	-10.00%
	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET DES EPCI	600 000	700 000	100 000	16.67%
	PRODUITS DES COMMISSIONS POUR RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	0	12 000	12 000	0.00%
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	83 280	83 280	0	0.00%
	AUTRES MARCHANDISES	220 000	200 000	-20 000	-9.09%
	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	4 961 854	4 701 116	-260 738	-5.25%
	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	8 200	1 100	-7 100	-86.59%
<b>Total du chapitre 70 :</b>		<b>17 794 472</b>	<b>17 477 729</b>	<b>-316 743</b>	<b>-1.78%</b>
75	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	10	10	0	0.00%
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 839 409	6 800	-2 832 609	-99.76%
<b>Total général :</b>		<b>20 793 891</b>	<b>17 484 539</b>	<b>-3 309 352</b>	<b>-15.92%</b>
<b>A périmètre constant hors recette EDF</b>		<b>17 954 482</b>	<b>17 484 539</b>	<b>-469 943</b>	<b>-2.62%</b>

En neutralisant la masse salariale des budgets Eau et de l'Assainissement non collectif, le budget Assainissement collectif se présente ainsi :



Le budget 2025 est essentiellement financé par la redevance assainissement collectif (96 %)

### c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025	Variation BP/BP %	Variation BP/BP €
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	15 993 376	15 214 204	-4.87%	-779 172
Recettes de gestion courante	20 793 891	17 484 539	-15.92%	-3 309 352
<b>épargne de gestion</b>	<b>4 800 515</b>	<b>2 270 335</b>	<b>-52.71%</b>	<b>-2 530 180</b>
- charges financières	341 295	275 974	-19.14%	-65 321
<b>Epargne brute courante</b>	<b>4 459 220</b>	<b>1 994 361</b>	<b>-55.28%</b>	<b>-2 464 859</b>
- amortissement capital de la dette	2 021 744	1 021 793	-49.46%	-999 951
<b>épargne nette prévisionnelle</b>	<b>2 437 476</b>	<b>972 568</b>	<b>-60.10%</b>	<b>-1 464 908</b>

Le budget de l'assainissement collectif dégage une épargne nette prévisionnelle de 972 568 €

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute tout juste suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP	BP 2024	Proposition 2025
Epargne brute	4 459 220	1 994 361
Dotations nettes aux amort. et prov. (DAP)	1 967 015	1 974 315
Epargne brute / DAP	2.27	1.01

L'équilibre du budget est fragile, cependant la reprise des résultats au budget supplémentaire permettra de stabiliser la situation, en réinsufflant du dynamisme à l'épargne.

## 2) La section d'investissement : 15 M€

La section d'investissement s'équilibre à 15 073 006 € répartis :

- en dépenses à 11 524 539 € en mouvements réels et 3 548 467 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 9 530 178 € en mouvements réels et 5 542 828 € en mouvements d'ordre.

### a) Les dépenses d'équipement : 8,49 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'assainissement collectif s'élèvent à 8 485 546 €.

Conformément au pacte fiscal et financier et au texte législatif appelé loi « 3DS », permettant de mobiliser plus facilement le budget principal pour financer les investissements importants des compétences eau et assainissement. Le budget principal pourra subventionner en tout ou partie la mise aux normes rendue obligatoire d'installations techniques existantes. Ce dispositif a été mis en place à compter de 2024 pour assurer la soutenabilité des opérations qui ont été inscrites au budget primitif, en maintenant le prix de l'eau actuel dont le rapprochement progressif sur 12 ans vers un tarif unique commencera en 2025. Il sera complété annuellement, en fonction de l'avancée des dossiers, dans la limite de la participation allouée.

Les dépenses d'équipements soutenues en application du pacte fiscal et financier sont les suivantes :

Objet	Proposition 2025
<b>PROGRAMME 2024</b>	<b>1 100 000</b>
TRAVAUX STEP BIVILLE	600 000
ETUDE EAUX CLAIRES PARASITES	200 000
MAITRISE D'OEUVRE STEP ST PIERRE	155 000
REHAB RESEAUX STEP BRICQUEBEC, PORTBAIL	145 000
<b>PROGRAMME 2025</b>	<b>3 300 000</b>
TRAVAUX STEP ST PIERRE	3 000 000
FIABILISATION STEP PORTBAIL	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 400 000</b>

Les autres dépenses d'équipement correspondent à :

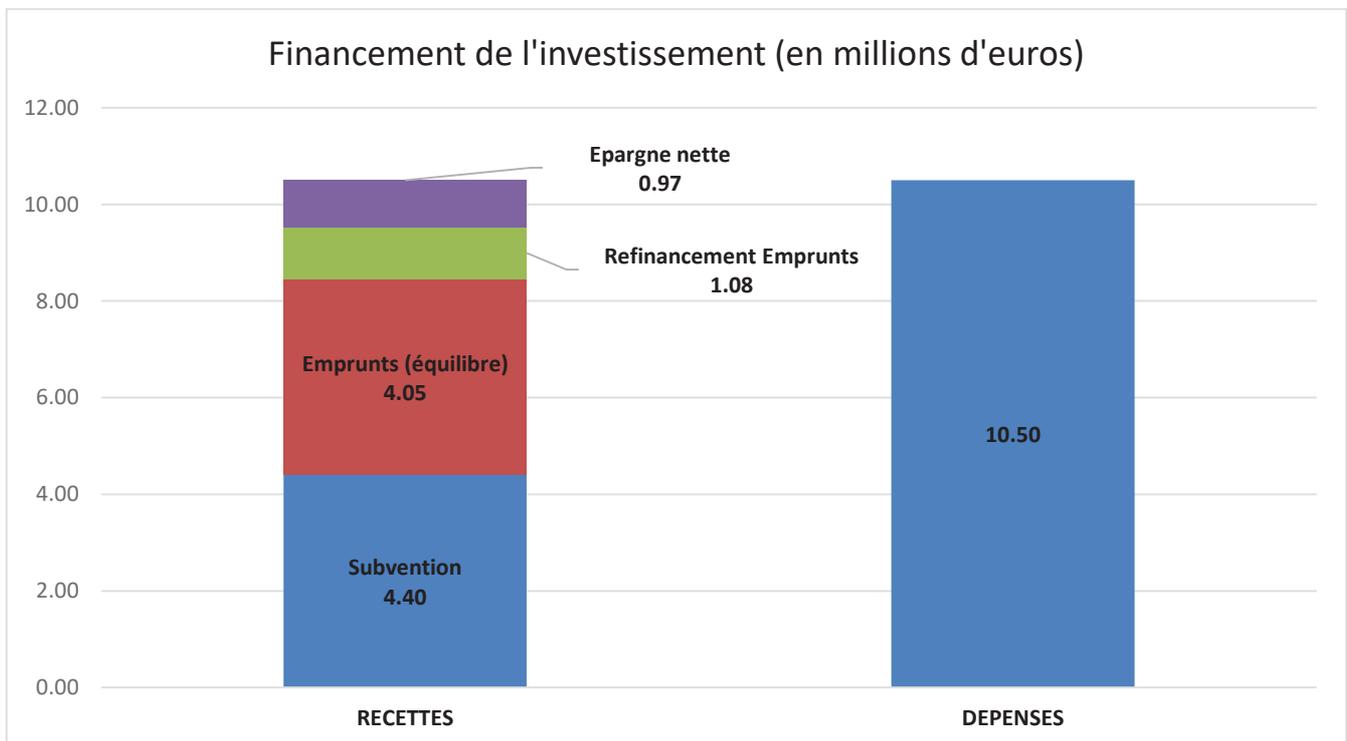
OBJET	Proposition 2025
EU PROGRAMME ANNUEL	1 786 887
GROSSES REPARATIONS USINES ENTREPRISES	374 000
TRAVAUX DE BRANCHEMENT	265 000
MATERIEL DE TRANSPORT	252 000
TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT	208 080
GROSSES REPARATIONS USINES REGIE	180 000
MISE A LA COTE ET SECTORISATION	153 000
TRAVAUX BATIMENTS/AUTRES	150 218
STATION EPURATION INSTAL.TECHN. (REGIE)	148 940
ETUDES	111 833
RENOUVELLEMENT DE POMPES	106 050
ACQ.MATERIEL/OUTILLAGE INDUST	100 000
LOGICIELS	70 600
TELEGESTION	62 000
MATERIEL DE BUREAU , INFORMATIQUE ET MOBILIER	35 938
ORTHOPHOTOGRAPHIE	41 000
ACQ. TERRAINS	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 085 546</b>

## b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement		
	Montant €	%
<b>Ressources Propres</b>	<b>5 372 568</b>	<b>51.15%</b>
dont épargne nette :	972 568	9.26%
dont subvention :	4 400 000	41.89%
<b>Refinancement Emprunts</b>	<b>1 078 421</b>	<b>10.27%</b>
<b>Emprunts (équilibre)</b>	<b>4 051 757</b>	<b>38.58%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 502 746</b>	<b>100.00%</b>

Pour assurer le financement des 10 502 746 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée ne permet de couvrir que 9,26 % des dépenses. L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, devrait être supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire. Ce niveau d'épargne prévisionnel est faible au regard du besoin de financement de la section, mais sera compensé au BS par les réserves accumulées par ce budget.



## c) La dette du budget de l'assainissement collectif

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 13 758 596 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en diminution de 12,1 % (- 1,9 M€).

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe assainissement</b>	15 653 406	13 758 596	-1 894 811	-12,1%

Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,09 %
- Durée résiduelle moyenne : 9 ans et 8 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 85 % sur taux fixe et 15 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2025 s'établit à 2 216 545 €, en diminution de 6 %.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe assainissement</b>	2 363 069	2 216 545	-146 524	-6%

## B. Le budget annexe de l'Eau : 31,5 M€

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 19 586 539 € en section d'exploitation et à 11 967 239 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	19 586 539		19 586 539	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	14 171 449	5 415 090	18 889 839	696 700
INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	11 967 239		11 967 239	
	REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
	11 229 139	738 100	6 510 749	5 456 490

Le budget diminue de 2,91% par rapport à 2024 en dépenses réelles d'exploitation et 13,54 % en recettes réelles d'exploitation.

Les faits marquants sont :

- La mise en place de nouvelles délégations de service public, à compter du 1er janvier 2024, sur certains secteurs, continue d'impacter le budget 2025.

Cette nouvelle organisation impacte les dépenses, en baisse de 89 k€, avec notamment le transfert de la redevance à l'agence de l'eau sur les prélèvements d'eau (-809 k€), et les recettes afférentes, en baisse de 1,1 M€.

La prévision de recettes de vente d'eau hors DSP est stable (13 M€)

### 1) La section d'exploitation : 19,6 M€

La section d'exploitation s'équilibre à 19 586 539 €, répartis :

- en dépenses à 14 171 449 € en mouvements réels et 5 415 090 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 18 889 839 € en mouvements réels et 696 700 € en mouvements d'ordre.

## a) Les charges d'exploitation : 14,1 M€

Les charges d'exploitations sont en baisse de 425 k€.

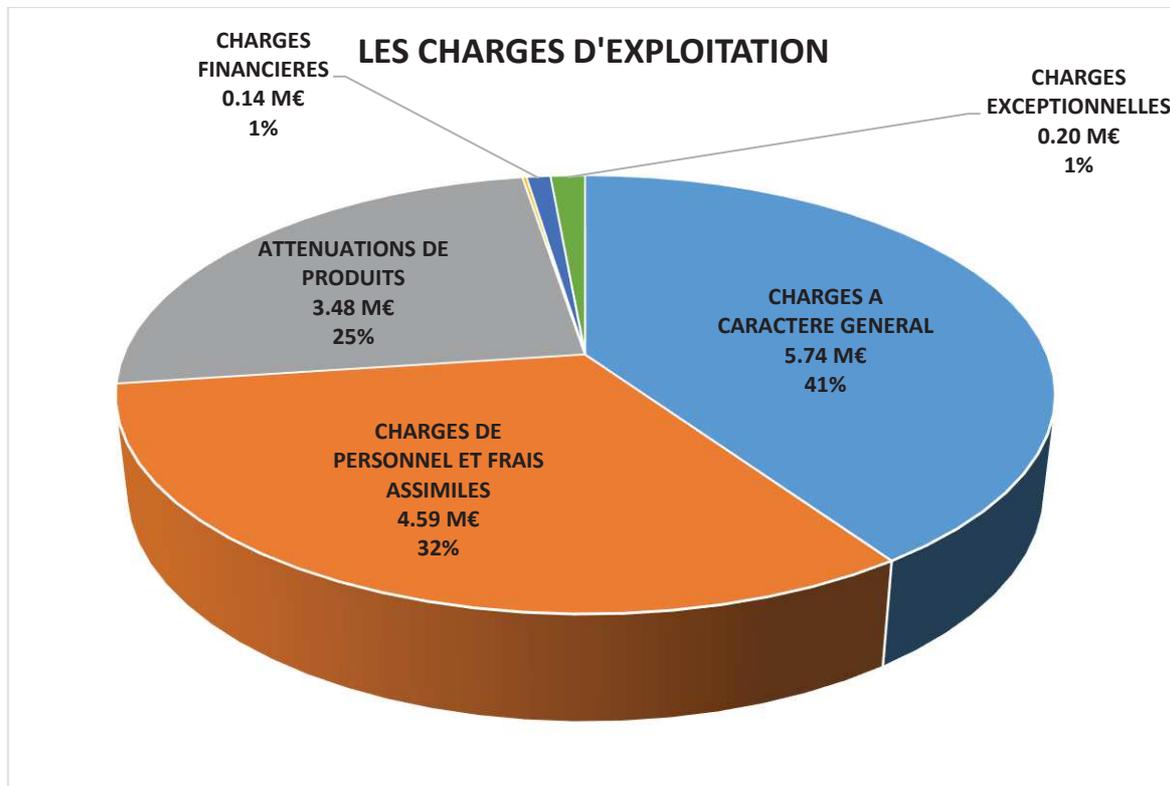
Les charges à caractère général baissent de 1 M€.

Il s'agit d'une modification de la structure budgétaire avec un transfert de charges de 810 k€ du chapitre 011 au chapitre 014.

Chapitre	Chapitre	DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 795 591	5 736 053	-1 059 538	-15.59%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 846 854	4 589 036	-257 818	-5.32%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 532 000	3 482 561	950 561	37.54%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 689	24 060	1 371	6.04%
66	CHARGES FINANCIERES	198 559	138 739	-59 820	-30.13%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 874	201 000	126	0.06%
Total général :		14 596 567	14 171 449	-425 118	-2.91%

Les charges à caractère général représentent 41 % (5 736 053 €) du total des dépenses d'exploitation (-15,54 %) contre 32 % (4 589 036 €) pour les charges de personnel (-5,32 %) et 25 % (3 482 561 €) pour les atténuations de produits (+37,54 %).

Les atténuations de produits correspondent aux versements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ce sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.



Les principales variations notables des charges à caractère général correspondent notamment à :

A la hausse :

- ✓ Les études et recherches : (+197 481 €) : En plus des frais d'analyse et des études en cours, une étude nouvelle sur les aires d'alimentation de captage est inscrite pour 209 981 €. Il s'agit d'un accompagnement sur 5 ans des agriculteurs.
- ✓ Les charges d'entretien et réparations autres augmentent de 88 k€, en raison notamment d'une nouvelle action de nettoyage des forages : 70 k€. Cette action devra être reconduite tous les ans.
- ✓ La maintenance augmente de 60 k€ avec la montée en puissance de l'unité entretien du patrimoine, et la mise en place de contrôles périodiques nouveaux.
- ✓ Les dépenses de fluides (fournitures non stockables) augmentent en raison de la prise en compte d'inscriptions réalisées au BS 2024.
- ✓ Les entretiens de bâtiments et de terrains augmentent de 43 k€.
- ✓ Une dépense nouvelle est inscrite à hauteur de 40 k€ pour l'achat d'eau.

A la baisse :

- ✓ Redevance versée à l'agence de l'eau au titre des prélèvements d'eau – changement d'imputation comptable liée à la nomenclature – Transféré au chapitre 014. (-810 000 €)
- ✓ Redevances, droits de passage et servitudes (-366 661 €)
- ✓ Produits de traitements (-155 000 €)
- ✓ Remboursement de frais au GFP de rattachement (communes membres) : il s'agit des remboursements de frais auprès de l'atelier mécanique de Cherbourg-en-Cotentin. Le montant sera inscrit au BS au vu du réalisé 2024.
- ✓ Les dépenses concernant les autres matières et fournitures, carburants et divers sont ajustées.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) baissent de 257 818 € de BP à BP. Elles sont cependant stables au regard du budget cumulé 2024, un ajustement à la baisse ayant été effectué en cours d'année 2024.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) diminuent de 59 820 €.

## b) Les produits d'exploitation : 18,9 M€

Les produits d'exploitation diminuent de 13,54 % (-2 958 470 €). La principale raison de cette baisse est la perception en 2024 d'une recette exceptionnelle EDF dans le cadre des marchés SDEM (2 187 848 €)  
 A périmètre constant, la baisse est de 3,88% (-762 k€)

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	19 445 359	18 847 993	-597 366	-3.07%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0	0	0.00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 710	41 210	-12 500	-23.27%
76	PRODUITS FINANCIERS	3 098	0	-3 098	-100.00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 346 142	636	-2 345 506	-99.97%
<b>Total général :</b>		<b>21 848 309</b>	<b>18 889 839</b>	<b>-2 958 470</b>	<b>-13.54%</b>

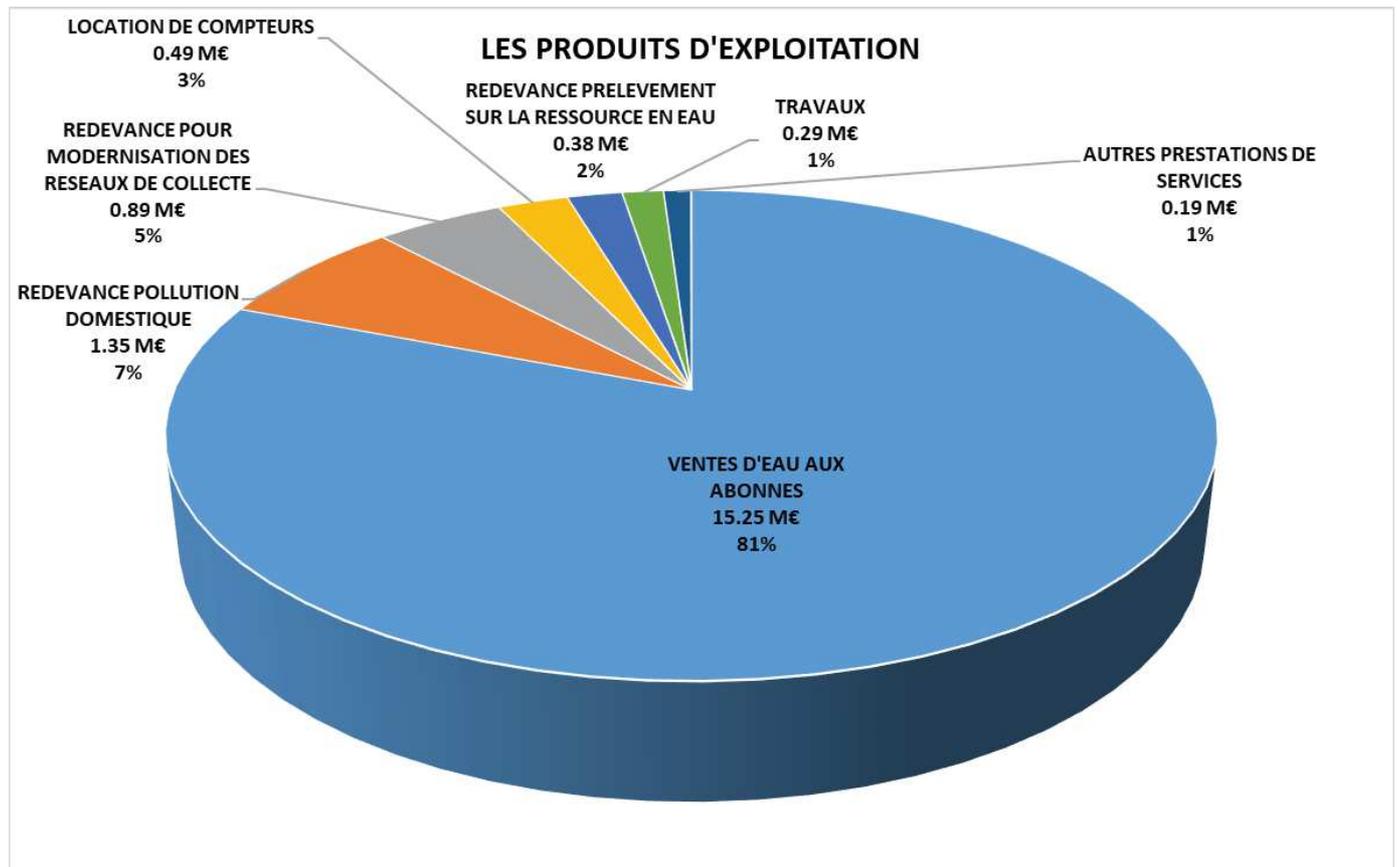
<b>A périmètre constant (hors recette exceptionnelle EDF : 2,2M€)</b>	<b>19 652 167.00</b>	<b>18 889 839.00</b>	<b>-762 328.00</b>	<b>-3.88%</b>
---	----------------------	----------------------	--------------------	---------------

Le principal produit d'exploitation est la vente d'eau (15,2 M€).

Chapitre	Nature	RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	VENTES D'EAU AUX ABONNES	15 504 198	15 253 198	-251 000	-1.62%
	AUTRES VENTES D'EAU	300 000	0	-300 000	-100.00%
	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1 411 436	1 352 436	-59 000	-4.18%
	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	381 676	381 676	0	0.00%
	TRAVAUX	270 660	286 286	15 626	5.77%
	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	920 553	893 653	-26 900	-2.92%
	LOCATION DE COMPTEURS	486 836	486 836	0	0.00%
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	165 000	188 908	23 908	14.49%
	COMPTEURS	5 000	5 000	0	0.00%
<b>Total du chapitre 70 :</b>		<b>19 445 359</b>	<b>18 847 993</b>	<b>-597 366</b>	<b>-3.07%</b>

A noter les variations notables suivantes :

- ✓ Les estimations de vente d'eau aux abonnés (-1,62 %) sont en adéquation avec la mise en place des nouveaux contrats de délégations d'exploitation DSP en 2024.



Les ventes d'eau aux abonnés représentent la recette majeure du budget à 81 % (15 253 198 €). Les autres produits liés à l'activité sont notamment constitués des redevances pour pollution à 7 % (1 352 436 €) et modernisation des réseaux pour 5 % (893 653 €) et également, les recettes pour locations de compteurs 3 % (486 836 €), les redevances pour prélèvement sur ressource en eau à 2 % (381 676 €), les remboursements de travaux et frais d'ouverture de service à 1% chacun.

### c) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025	Variation BP/BP %	Variation BP/BP €
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	14 398 008	14 032 710	-2.54%	-365 298
Recettes de gestion courante	21 845 211	18 889 839	-13.53%	-2 955 372
<b>épargne de gestion</b>	<b>7 447 203</b>	<b>4 857 129</b>	<b>-34.78%</b>	<b>-2 590 074</b>
- charges financières	198 559	138 739	-30.13%	-59 820
<b>Epargne brute courante</b>	<b>7 248 644</b>	<b>4 718 390</b>	<b>-34.91%</b>	<b>-2 530 254</b>
- amortissement capital de la dette	1 044 815	920 914	-11.86%	-123 901
<b>épargne nette prévisionnelle</b>	<b>6 203 829</b>	<b>3 797 476</b>	<b>-38.79%</b>	<b>-2 406 353</b>

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette prévisionnelle de 3 797 476 € en baisse de 2,4 M€ en raison de la recette exceptionnelle d'EDF en 2024. En neutralisant cette recette, l'épargne nette prévisionnelle est stable (-100 k€).

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions qui restent stables.

Epargne / DAP	BP 2024	Proposition 2025
Epargne brute	7 248 644	4 718 390
Dotations nettes aux amort. et prov. (DAP)	2 975 339	2 971 431
Epargne brute / DAP	2.44	1.59

## 2) La section d'investissement : 12 M€

La section d'investissement s'équilibre à 11 967 239 € répartis :

- en dépenses à 11 229 139 € en mouvements réels et 738 100 € en mouvements d'ordre
- en recettes à 6 510 749 € en mouvements réels et 5 456 490 € en mouvements d'ordre.

### a) Les dépenses d'équipement : 10,2 M€

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 10 241 403 €.

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

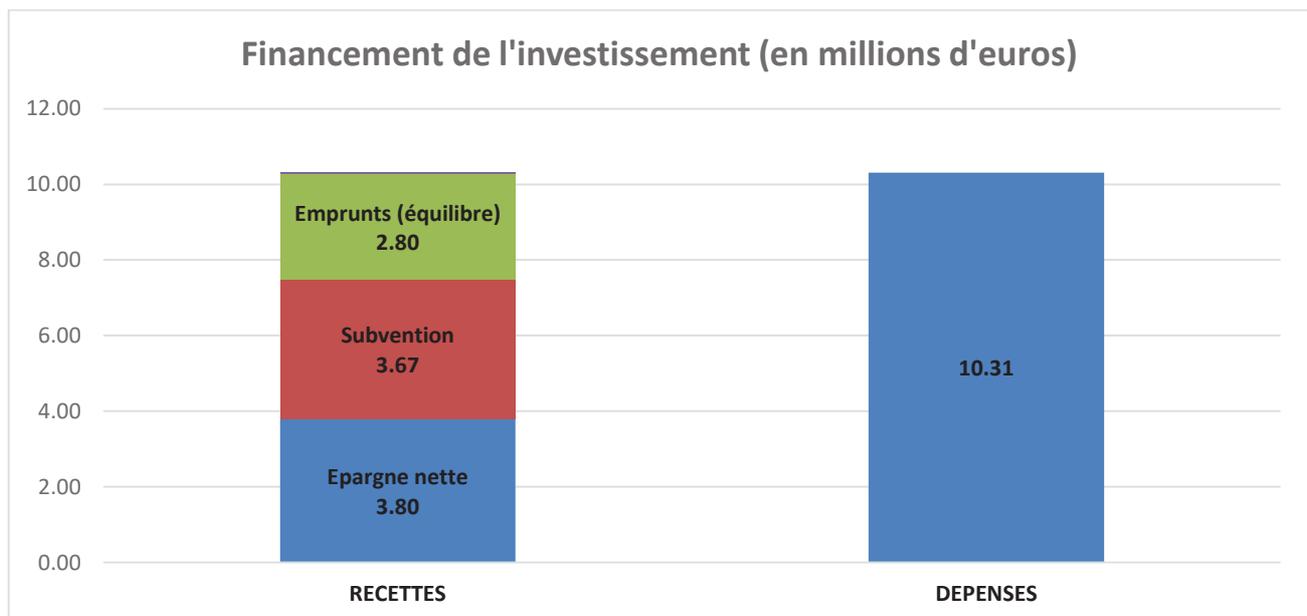
OBJET	Proposition 2025
INTERCONNEXION SDEAU	3 400 000
AEP PROGRAMME	3 382 410
GROSSES REPARATIONS RESERVOIRS ENTREPRISES	504 040
TRAVAUX DE BRANCHEMENT	445 000
MATERIEL DE TRANSPORT	433 000
TRAVAUX BATIMENTS	257 055
FRAIS D'ETUDES	221 070
GROSSES REPARATIONS USINES ENTREPRISES	284 000
TRAVAUX D'EXTENSION/DEVOIEMENT	208 080
ACHAT DE COMPTEURS	200 000
GROSSES REPARATIONS AUX USINES CONFIEES A L'ENTREPRISE	164 411
GROSSES REPARATIONS USINES REGIE	123 000
RENOUVELLEMENT DE POMPES	106 212
ACQ.MATERIEL/OUTILLAGE INDUST.(EXPLOITATION) SCE EAUX	100 000
TELEGESTION	100 000
MISE A LA COTE ET SECTORISATION	95 000
GROSSES REPARATIONS RESERVOIRS REGIE	94 000
ORTHOPHOTOGRAPHIE TERRITOIRE CEC	41 000
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	39 925
ACQUISITION DE TERRAINS	15 000
MAQUETTE TRANSVERSALE CYCLE DE L'EAU MODULABLE:INTERACTIVE	12 000
DIVERS	8 200
SIGNALETIQUES SECURITE	5 000
LOGICIELS EAU	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 241 403</b>

## b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement		
	Montant €	%
<b>Ressources Propres</b>	<b>7 468 606</b>	<b>72.45%</b>
dont épargne nette :	3 797 476	36.84%
dont subvention :	3 671 130	35.61%
<b>Refinancement Emprunts</b>	<b>41 400</b>	<b>0.40%</b>
<b>Emprunts (équilibre)</b>	<b>2 798 219</b>	<b>27.15%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>10 308 225</b>	<b>100.00%</b>

Pour assurer le financement des 10 308 225 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 36,84 % des dépenses. L'emprunt budgétaire, inscrit pour équilibrer le budget, devrait être supprimé à l'intégration des résultats au budget supplémentaire.



### c) La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 5 295 341 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 16,3 % (-1 M€).

	€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe eau</b>		6 329 045	5 295 341	-1 033 704	-16,3%

Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 3,09 %
- Durée résiduelle moyenne : 7 ans et 6 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 82 % sur taux fixe et 18 % sur taux variable.

L'annuité nette prévisionnelle 2025 s'établit à 1 085 075 €, en diminution de 13 %.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe eau</b>	1 246 472	1 085 075	-161 397	-13%

## C. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif : 233,3 k€

Le budget de l'assainissement non collectif s'équilibre, tous mouvements confondus, à 232 180 € en section d'exploitation et à 1 150 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
232 180		232 180	
REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
231 030	1 150	232 180	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
1 150		1 150	
REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
1 150	0	0	1 150

### 1) La section d'exploitation : 232 k€

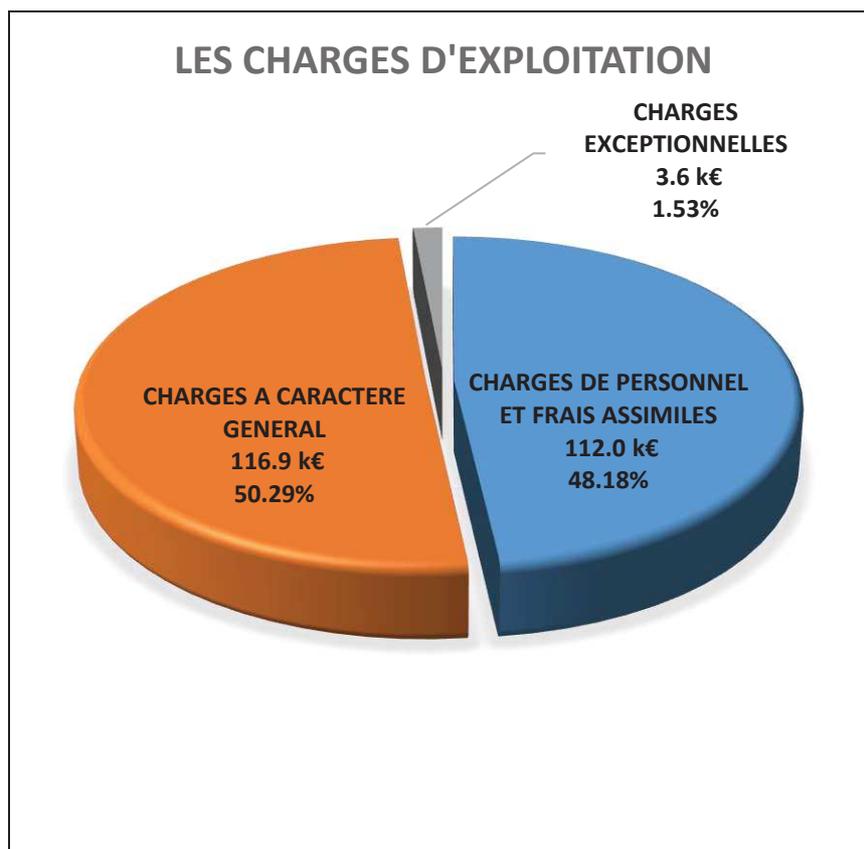
La section d'exploitation s'équilibre à 232 180 € répartis :

- en dépenses à 231 030 € en mouvements réels et 1 150 € en mouvements d'ordres
- en recettes à 232 180 € en mouvements réels

#### a) Les charges d'exploitation : 231 k€

Les charges d'exploitation se stabilisent (-0,5 %) et se présentent ainsi :

Chapitre	Chapitre	DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	113 630	116 900	3 270	2.88%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	115 000	112 080	-2 920	-2.54%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 550	2 050	-1 500	-42.25%
Total général :		232 180	231 030	-1 150	-0.50%



Les charges de personnel représentent 48,51 %. Les charges à caractère général représentent 50,60 % du total des dépenses d'exploitation.

Sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général, les dépenses suivantes :

- ✓ La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 91 485 €
- ✓ Les contrats de maintenance pour 5 670 €
- ✓ Les combustibles et carburants pour 3 425 €
- ✓ L'entretien des véhicules pour 3 300 €
- ✓ Le nettoyage de vêtements de travail pour 1 950 €

Les charges de personnel 48,51% du budget (-2.54 %). Au regard des actions à mener dans l'année, la répartition des agents est optimisée entre les deux budgets assainissement.

## b) Les produits d'exploitation : 232 k€

Les produits d'exploitation restent stables et se présentent ainsi :

Chapitre	Chapitre	RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	231 180	231 180	0	0.00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	1 000	0	0.00%
<b>Total général :</b>		<b>232 180</b>	<b>232 180</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

Les prestations de contrôles des installations pour 231 180 € correspondent aux nombres de contrôles estimés pour l'année.

Elles sont complétées par des produits exceptionnels pour 1 000 €.

## 2) La section d'investissement : 1 150 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 150 € répartis :

- en dépenses à 1 150 € en mouvements réels
- en recettes à 1 150 € en mouvements d'ordres

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition de logiciels.

La recette d'ordre correspond au virement d'excédent de la section de fonctionnement.

## II. Les autres budgets annexes

### A. Le Budget annexe Transports : 52,3 M€

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin, interurbains sur l'ensemble du territoire (plan mobilité) et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 37 494 761 € en section d'exploitation et 14 782 555 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
37 494 761		37 494 761	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
33 037 009	4 457 752	37 163 261	331 500
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
14 782 555		14 782 555	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
12 951 055	1 831 500	8 824 803	5 957 752

Le budget augmente de 5,39 % par rapport à 2024 en dépenses réelles d'exploitation et 3,20 % en recettes réelles d'exploitation.

Les principales augmentations en dépenses d'exploitation sont liées au développement de l'offre mobilité et sa gestion.

La communication reste un élément clé au profit des usagers. Il est nécessaire de communiquer régulièrement sur les travaux du Bus Nouvelle Génération ainsi que sur la nouvelle offre mobilité déployée depuis le 26 Août 2024.

Et, compte tenu du franc succès de la « fête du vélo » organisée le 25 mai dernier, il est envisagé de d'organiser une opération similaire en 2025.

Parallèlement, le produit du versement mobilité continue de progresser, passant de 26 290 724 € en 2024 à 26 948 000 € en 2025 (+2,5%).

Concernant la section d'investissement, les travaux du BNG sont achevés. Les crédits de paiement ouverts pour 2025 s'élèvent à 2 635 187 € en Autorisation de Programme pour une opération globale de

40 545 814,57 €. Une partie des subventions attendues au titre du BNG pour 2024 ne seront encaissées qu'en 2025 pour un montant de 7 288 815 € .

La communauté d'agglomération a déposé son schéma directeur d'accessibilité - Ad'Ap en mars 2021. Une Autorisation de Programme associée a été créée pour suivre le projet dont le coût total est estimé à 3 300 000 € sur la période 2024-2027. Les crédits de paiement ouverts pour 2025 s'élèvent à 300 000 €.

## 1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 37 494 761 € répartis :

- En dépenses à 33 037 009 € en mouvements réels et 4 457 752 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 37 163 261 € en mouvements réels et 331 500 € en mouvements d'ordre

### a) Les dépenses d'exploitation : 33 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 5,39 %, ce qui correspond au contrat de délégation de service public et à la nouvelle offre de services, en année pleine, qui s'appliquent en 2025.

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 451 075	8 957 867	506 792	6,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	965 838	982 694	16 856	1,75%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	100 000	100 000	0	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	336 000	181 510	-154 490	-45,98%
66	CHARGES FINANCIERES	604 695	844 438	239 743	39,65%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 890 500	21 970 500	1 080 000	5,17%
<b>Total en réel :</b>		<b>31 348 108</b>	<b>33 037 009</b>	<b>1 688 901</b>	<b>5,39%</b>

Les principales évolutions concernent notamment :

- La subvention au fermier dans le cadre de la DSP fixée à hauteur de 21 970 000 € ;
- Le montant versé aux transporteurs pour les transports non urbains (Transports à la demande, transports scolaires hors DSP) : 6 200 000 €. Ce montant est en hausse de 172 k€ par rapport à l'année 2024, suite à la révision et de certains reports du réseau scolaire urbain (DOMINO) vers le réseau scolaire interurbain suite à la réalisation de la nouvelle offre mobilité ;
- Le remboursement des frais de personnel au budget principal : 982 694 € (+54 498 €) suite à la prolongation des contrats de projet qui s'achèveront fin 2025 ;
- Le remboursement de frais au budget principal : 872 607 € (+8 402 €) , stable par rapport à 2024 ;
- L'entretien et la réparation des VAE : 500 000 € en augmentation de 66,67 % en raison du développement de la flotte ;
- Le montant versé aux transporteurs pour la ligne Cherbourg en Cotentin - Rennes : 350 000 € ;
- Vélo Libre-Service et auto partage : 248 000 € ;
- Les actions de communication sur la fin des travaux du BNG et le déploiement de la nouvelle offre de mobilité : 150 000 € ;

- Le remboursement des frais dus, au titre du partenariat avec la région, en matière de transports publics routiers non urbains de voyageurs réguliers ou à la demande, y compris les transports scolaires non urbains : 140 000 € ;
- L'acquisition d'une solution numérique complète intégrant site web, application mobile, transport à la demande dynamique, géolocalisation (module Géovélo), ticket dématérialisé, boutique en ligne de billetterie et gestion du back office : 120 000 € ;
- La provision pour restitution du versement mobilité aux entreprises ayant leur propre service de transport : 100 000 € ;
- L'adhésion au Syndicat mixte Atoumod : 90 000 € ;
- Location immobilière de la Direction , y compris la nouvelle agence commerciale Quai Alexandre III pour 75 000 € ;
- Les expérimentations de covoiturage (Klaxit) s'achevant fin 2024 et la pérennisation du service dans les conditions actuelles ne nécessiterait pas d'enveloppes d'incitations financières et seuls les frais fixes du fonctionnement du service sont inscrits : 70 000 € ;
- Le montant des aides à l'acquisition de VAE : 60 000 €, en baisse par rapport à 2024 suite au conditionnement de l'aide à une précédente location longue durée d'un vélo à assistance électrique.

## b) Les recettes d'exploitation : 37,2 M€

Les recettes d'exploitation augmentent de 3,20 %, portées par la dynamique du Versement Mobilité (VM) et l'augmentation de la fréquentation du réseau.

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	755 000	960 000	205 000	27,15%
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	26 290 724	26 948 000	657 276	2,50%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 977 441	5 966 251	-11 190	-0,19%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 985 000	3 239 010	254 010	8,51%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500	50 000	48 500	3 233,33%
<b>Total en réel :</b>		<b>36 009 665</b>	<b>37 163 261</b>	<b>1 153 596</b>	<b>3,20%</b>

Ces recettes proviennent notamment :

- Du versement mobilité : 26 948 000 € (+657,3 k€). Il s'agit de l'estimation du produit 2024 auquel il a été ajouté + 2,5 % correspondant à l'inflation prévisionnelle.
- Du remboursement par la Région au titre du transport scolaire et transport de voyageurs non urbains : 5 543 290 € (participation fixe)
- De la redevance versée par le délégataire dans le cadre de la DSP : 3 185 000 €. Il s'agit du reversement des recettes tarifaires, perçues auprès des usagers, garanties par le contrat de délégation de service public.
- Des recettes versées par les usagers aux titres des transports scolaires non urbains : 330 000 €

- De la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et vélos en libre service estimée à un montant de 400 000 €
- Des conventions avec les communes et regroupement pédagogiques intercommunaux pour les navettes transports scolaires école à école : 235 000 €
- Des recettes commerciales de la ligne Cherbourg en Cotentin – Rennes : 150 000 €
- Des recettes versées par les usagers aux titres de la location des vélos en libre-service : 80 000 €
- De la compensation du relèvement du seuil du versement transport : 54 000 €.

## 2) Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent ainsi :

	BP 2024	BP 2025	Variation BP/BP %	Variation BP/BP €
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	30 743 413	32 192 571	4.71%	1 449 158
Recettes de gestion courante	36 009 665	37 163 261	3.20%	1 153 596
<b>épargne de gestion</b>	<b>5 266 252</b>	<b>4 970 690</b>	<b>-5.61%</b>	<b>-295 562</b>
- charges financières	604 695	844 438	39.65%	239 743
<b>Epargne brute courante</b>	<b>4 661 557</b>	<b>4 126 252</b>	<b>-11.48%</b>	<b>-535 305</b>
- amortissement capital de la dette	998 301	1 248 868	25.10%	250 567
<b>épargne nette prévisionnelle</b>	<b>3 663 256</b>	<b>2 877 384</b>	<b>-21.45%</b>	<b>-785 872</b>

L'épargne nette prévisionnelle est en diminution de 785,8 k€, en raison notamment de l'augmentation des charges financières et de l'amortissement du capital de la dette.

A noter, cependant que pour l'année 2025, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (+1,5 M€) augmentent plus que les recettes (+1,2 M€).

Le ratio épargne brute (4 126 252 €) / recettes de gestion courante (37 163 261 €) est désormais de 12,95 % (-0,05 %). Ce niveau de ratio permet la couverture des charges de dettes liées aux nouveaux investissements (+ 239 743 €) pour les intérêts d'emprunt et + 250 567 € pour le remboursement de capital de la dette).

Epargne / DAP	BP 2024	Proposition 2025
Epargne brute	4 661 557	4 126 252
Dotations nettes aux amort. et prov. (DAP)	985 179	898 909
Epargne brute / DAP	4.73	4.59

L'épargne brute permet très largement de couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

### 3) La section d'investissement : 14,8 M€

La section d'investissement s'équilibre à 14 782 555 € répartis :

- En dépenses à 12 951 055 € en mouvements réels et 1 831 500 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 8 824 803 € en mouvements réels et 5 957 752 € en mouvements d'ordre

#### a) Les dépenses d'équipement : 11,7 M€

Afin de faciliter le suivi du projet BNG au niveau budgétaire, une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP), ainsi qu'une opération d'équipement associée ont été créées en 2022.

L'AP/CP permet un étalement des charges sur l'ensemble de la durée des travaux soit 2022-2025.

Deux AP/CP viennent compléter cette démarche :

- Schéma Directeur d'Accessibilité - Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) : 3 300 000 € sur la période 2024-2027 ;
- Projet de stations intermodales à l'échelle du territoire : 5 500 000 € sur la période 2025-2027.

Les dépenses d'équipement sont les suivantes :

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	775 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 645 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 282 187
<b>Total en réel :</b>		<b>11 702 187</b>

Elles sont principalement constituées de :

- Acquisition de 8 Bus électriques : 4 800 000 €
- Autorisation de programme BNG – inscription 2025 : 2 635 187 €
- Acquisitions de 600 vélos électriques location longue durée : 800 000 €
- Acquisitions de vélos pour mise en place vélos en libre service : 545 000 €
- AMO stations intermodales : 500 000 €
- MOE schéma directeur cyclable : 400 000 €
- Etude Déplacements Villes Moyennes (EDVM) : 300 000 €
- Autorisation de programme SDA/Ad'AP : inscription 2025 : 300 000 €
- Acquisition de véhicule pour l'auto partage : 180 000 €
- Autorisation de programme stations intermodales – inscription 2025 : 150 000 €
- AMO réfection dépôt de bus : 150 000 €
- Acquisition de bornes de recharge électrique pour bus et auto partage : 150 000 €
- Acquisition terrain dans le cadre de la politique de mobilité : 100 000 €
- AMO gare stations intermodales BNG : 50 000 €
- Maîtrise d'oeuvre BNG : 20 000 €

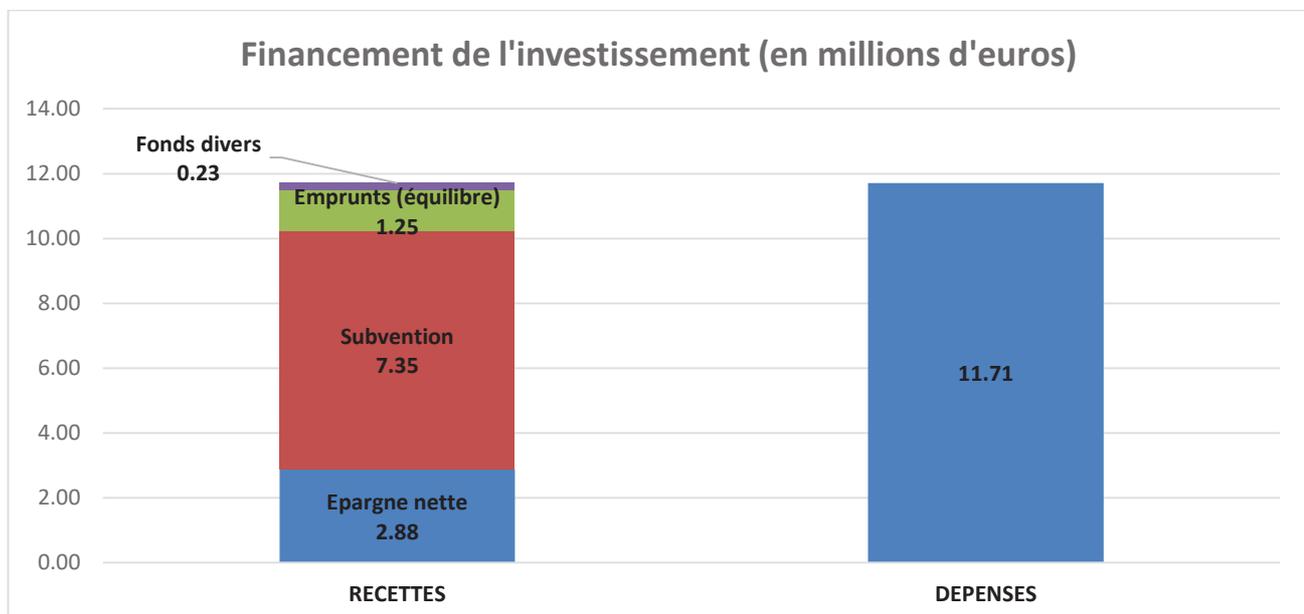
- Travaux aménagement pont à futs : 20 000 €
- Remplacement portes sectionnelles : 42 000 €
- Travaux stations Vélos Libre Service : 20 000 €
- Travaux énergie dépôt de bus : 15 000 €
- Frais d'insertion : 5 000 €

## b) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement		
	Montant €	%
<b>Ressources Propres</b>	<b>10 452 199</b>	<b>89.32%</b>
dont épargne nette :	2 877 384	24.59%
dont Fonds divers :	226 000	1.93%
dont subvention :	7 348 815	62.80%
<b>Emprunts (équilibre)</b>	<b>1 249 988</b>	<b>10.68%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>11 702 187</b>	<b>100.00%</b>

Pour assurer le financement des 11 702 187 € de dépenses d'investissement, l'épargne dégagée permet de couvrir 24,59 % des dépenses, les subventions 62,8 %, le FCTVA prévisionnel sur les acquisitions 1,93 %. Un emprunt d'équilibre de 1,2 M€ est inscrit mais il devrait être supprimé lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.



Les subventions d'investissement (7,35 M€) sont composées :

- D'une subvention au titre du BNG de la part de Cherbourg en Cotentin à hauteur de 2 640 000 €
- D'une subvention au titre du BNG de la part de la Région à hauteur de 2 489 049 €
- D'une subvention de l'Etat au titre du BNG à hauteur de 1 135 766 €
- D'une subvention GEMAPI au titre du projet BNG à hauteur de 600 000 €
- D'une subvention au titre du BNG de la part du département à hauteur de 424 000 €
- D'une subvention de la DREAL au titre de l'Etude Déplacements Villes Moyennes à hauteur de 60 000 €.

#### 4) La dette

La dette du budget annexe transports s'établit à 29 756 384 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, suite à la mobilisation d'un emprunt nouveau de 10 M€ pour financer les travaux du bus nouvelle génération (BNG).

€	<b>Encours au 01/01/2024</b>	<b>Encours au 01/01/2025</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Budget annexe transports</b>	20 704 605	29 756 384	9 051 779	43,7%

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,88 %
- Durée résiduelle moyenne : 21 ans et 9 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 97 % sur taux fixe et 3 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'élève à 2 093 305 €, en hausse de 500 K€ par rapport à l'année précédente.

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Budget annexe transports</b>	1 592 996	2 093 305	500 309	31%

## B.Le budget annexe développement économique locations : 3,1 M€

Ce budget concerne la gestion et le développement de l'ensemble des bâtiments industriels et pépinières d'entreprises.

Le présent budget s'équilibre tous mouvements confondus à 1 686 891 € en section de fonctionnement et 1 461 633 € en section d'investissement.

Il se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
1 686 891		1 686 891	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
774 030,00	912 861	1 424 915	261 976
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
1 461 633		1 461 633	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
781 771	679 862	130 886	1 330 747

### 1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 686 891 € répartis :

- En dépenses à 774 030 € en mouvements réels et 912 861 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 1 424 915 € en mouvements réels et 261 976 € en mouvement d'ordre

#### a) Les dépenses de fonctionnement : 774 k€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 14,93 %. Il s'agit d'une augmentation des charges à caractère général de 17,31% essentiellement due à l'augmentation des coûts du nettoyage des locaux (+ 22 540 €), les assurances multirisques (+23 735 €) et les contrôles techniques, réparations, entretiens des bâtiments et espaces verts (+53 610 €) résultant de la passation de nouveaux marchés ainsi que l'augmentation des combustibles (+20 000 €).

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	647 439	759 480	112 041	17,31%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10	2 010	2 000	2000%
66	CHARGES FINANCIERES	24 550	10 540	-14 010	-57,07%
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 500	2 000	500	33,33%
Total en réel :		673 499	774 030	100 531	14,93%

Les dépenses principales sont :

- Energie, combustibles et eau : 145 200 €
- Entretien et réparations des bâtiments : 132 610 €
- Remboursement de taxes foncières CEC : 123 000 €
- Frais de nettoyage des locaux : 66 500 €
- Maintenance et vérifications périodiques : 42 690 €
- Entretien espaces verts : 42 950 €
- Honoraires gardiennage : 35 000 €
- Assurances : 32 010 €
- Frais de télécommunication / Internet : 28 170 €
- Frais d'affranchissement : 27 000 €
- Taxes foncières : 23 300 €
- Loyer Ports Normandie Chantereyne : 19 500 €
- Logiciel facturation : 8 200 €
- Fournitures petit équipement et matériel atelier : 8 100 €
- Maintenance matériels informatiques divers : 7 050 €
- Honoraires avocats et contentieux : 5 600 €
- Locations mobilières : 5 000 €
- Lutte contre les nuisibles : 1 000 €
- Autres charges à caractère général : 6 600 €.

S'ajoutent à ces dépenses, les intérêts d'emprunts (10 540 €), une prévision de 2 000 € (chapitre 67) pour des annulations de titres ainsi qu'une prévision de 2 000 € pour les intérêts moratoires sur marchés et 10 € sont inscrits pour l'intégration des écarts de TVA constatés en fin d'année (chapitre 65).

## b) Les recettes de fonctionnement : 1,4 M€

Les recettes de fonctionnement augmentent de 12,89 % ; ceci correspond à des prévisions budgétaires plus proches du réalisé ainsi qu'à l'augmentation des remboursements des frais qui ont augmenté (augmentation des coûts des énergies et combustibles notamment).

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	572 000	572 000	0	0,00%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 967	0	-14 967	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	675 226	852 915	177 689	26,32%
<b>Total en réel :</b>		<b>1 262 193</b>	<b>1 424 915</b>	<b>162 722</b>	<b>12,89%</b>

Ces recettes sont essentiellement composées de :

- L'ensemble des loyers des bâtiments d'activités : 1 124 705 €
- Remboursements de frais (affranchissements, locations ...) : 128 600 €
- Facturation de services : 121 600 €
- Charges locatives : 50 000 €
- Régularisation TVA fin d'exercice : 10 €.

## 2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 461 633 € répartis :

- En dépenses à 781 771 € en mouvements réels et 679 862 € en mouvement d'ordre
- En recettes à 130 886 € en mouvements réels et 1 330 747 € en mouvements d'ordre

### a) Les dépenses d'investissement : 781 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 781 771 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	221 727
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	387 544
<b>Total en réel :</b>		<b>781 771</b>

Les dépenses d'équipement correspondent notamment à des travaux :

- Travaux divers sur bâtiments économiques : 300 544 €
- Etude sur bâtiments : 110 000 €
- Acquisition mobilier : 47 000 €

- Abris vélos (Amont Quentin-Vindits-Louis Lumière) : 34 000 €
- Parking bateaux atelier relais Chantereyne : 25 000 €
- Etudes énergétiques : 15 500 €
- Travaux économie d'énergie sur bâtiments : 10 000 €
- Logement de la Poste (Vallée de l'Ouve: 6 000 €
- Réfection Totem Louis Lumière : 6 000 €
- Bâtiment La Hague : 5 000 €
- Signalétique Haut de Quincampoix : 1 000 €

Le remboursement du capital d'emprunts à hauteur de 208 727 € et les remboursements de cautions à hauteur de 13 000 € s'ajoutent à ces dépenses d'investissement.

## b) Les recettes d'investissement : 131 k€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 130 886 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	130 886
Total en réel :		130 886

La principale recette d'investissement concerne l'emprunt provisoirement remboursé en début d'année et réintégré en fin d'année, permettant ainsi de réduire les remboursements des intérêts d'emprunts. Cette recette est d'un montant de 117 886 €.

Ces recettes sont complétées par des dépôts et cautionnement à hauteur de 13 000 €.

L'équilibre est également réalisé par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 310 660 €.

## 3) La dette

L'encours de la dette du budget développement économique locations s'établit à 931 960 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 18,6 %.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe développ. éco locations M57</b>	1 145 237	931 960	-213 278	-18,6%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,38 %
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans et 9 mois

- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 78 % sur taux fixe et 22 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'élève à 101 021 €, en baisse de 98 k€.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe développ. éco locations M57</b>	198 903	101 021	-97 882	-49%

## C.Le Budget annexe développement économique vente : 22,7 M€

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et Divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 13 013 621 € en section de fonctionnement
- 9 706 500 € en section d'investissement

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
<b>13 013 621</b>		<b>13 013 621</b>	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
3 247 121	9 766 500	3 415 342	9 598 279
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>9 706 500</b>		<b>9 706 500</b>	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
168 221	9 538 279	0	9 706 500

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1er janvier 2019, les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le Syndicat Mixte du Cotentin sont incluses dans ce budget annexe. Ce budget annexe a intégré, à compter de l'exercice 2021, les extensions des zones d'activités Bénécière et Les Fourches ainsi que l'extension de la zone des Costils. Un nouveau projet d'extension de zone économique est à l'étude sur 2025 : l'extension de la Zone du Haut Gelé à Montebourg.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il y a essentiellement des écritures d'ordre en investissement.

## 1) La section de fonctionnement : 13 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 013 621 € répartis :

- en dépenses, à 3 247 121 € en mouvements réels et 9 766 500 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 3 415 342 € en mouvements réels et 9 598 279 € en mouvements d'ordre.

### a) Les dépenses de fonctionnement : 3,2 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 20,65 % par rapport au budget primitif 2024, notamment en raison de la nécessité de reprendre l'ensemble des études d'aménagement concernant la Zone d'Activité Economique de Brécquéal, avant tout commencement de travaux de viabilisation.

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 038 537	3 212 685	-825 852	-20,45%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 010	3 644	1 634	81,29%
66	CHARGES FINANCIERES	51 746	30 792	-20 954	-40,49%
Total en réel :		4 092 293	3 247 121	-845 172	-20,65%

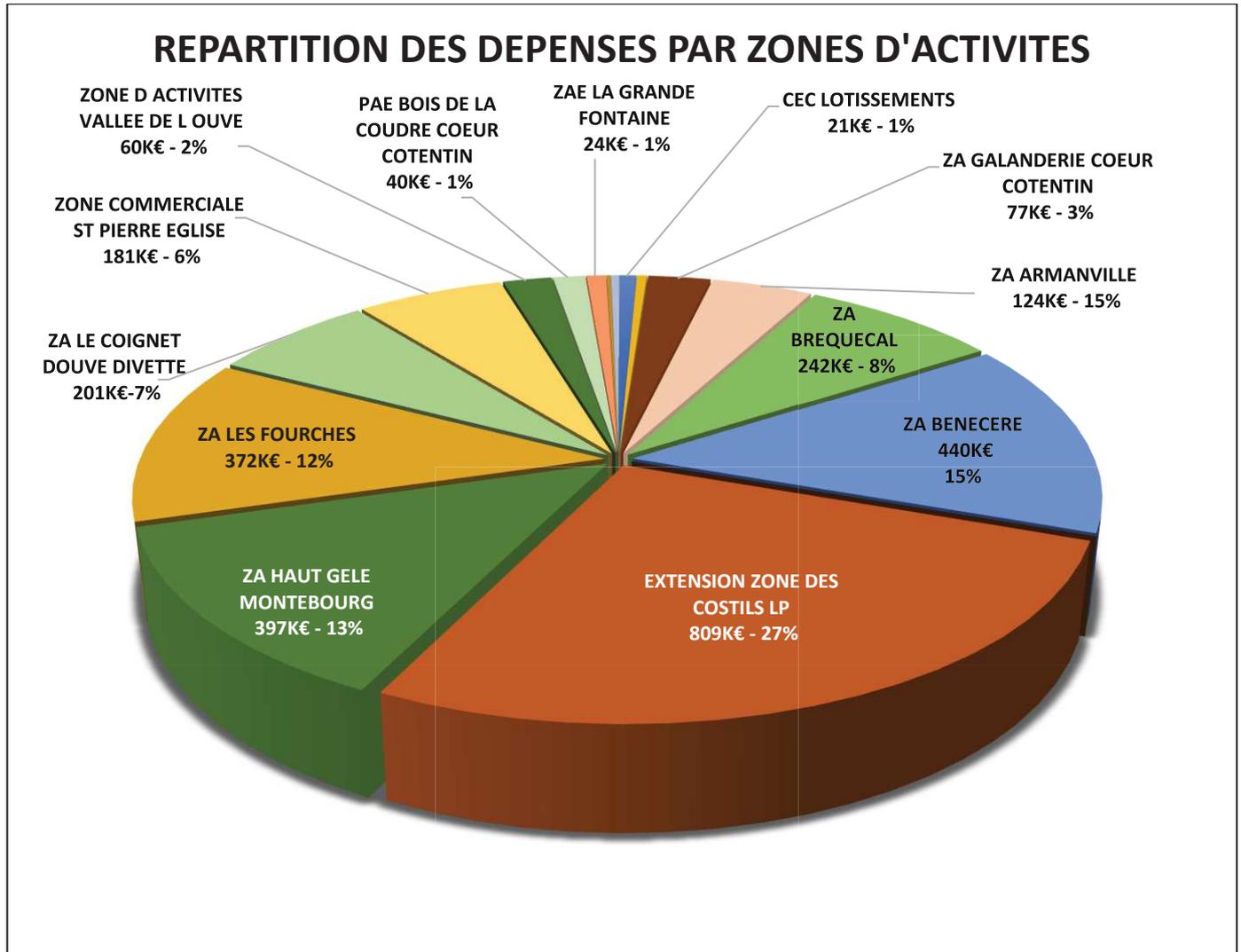
La section de fonctionnement est constituée de 3 247 121 € de dépenses réelles et 9 766 500 € de dépenses d'ordre.

Les travaux prévus au budget 2025 sont, entres autres, axés sur les zones suivantes :

- Extension de la ZAE Les Costils (Les Pieux) : maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation pour 809 000 € ;
- Extension Zone Economique Bénécère (Cherbourg-en-Cotentin) : acquisitions de terrains et travaux pour 440 000 € ;
- Extension de la Zone Economique du Haut Gelé (Montebourg) (Cherbourg-en-Cotentin) : travaux de viabilisation et maîtrise d'œuvre : 396 500 € ;
- Zone d'activité économique de Brécquéal (Cherbourg-en-Cotentin) : frais d'études pour 230 000 € ainsi que des frais d'entretien des espaces verts et taxes foncières pour 12 000 € ;
- Zone Economique du Coignet (Douve et Divette) : travaux d'aménagement pour 201 000 € ;
- Zone commerciale du Ronceret (Saint-Pierre-Eglise) : acquisitions foncières et taxes foncières pour 180 735 € ;
- Zone d'Armanville : études, travaux et taxes foncières pour 96 500 € ;
- ZAE Galanderie (Cœur Cotentin) : acquisition et aménagement de terrains : 75 000 € ;
- Zone Economique des Fourches : travaux d'aménagement et frais annexes sur terrains : 61 600 € ;
- Et divers travaux d'aménagement, entretien des espaces verts pour un montant total de 710 750 € pour l'ensemble des autres zones d'activités économiques de ce budget annexe.

En outre, sont inscrits en propositions budgétaires, le remboursement des intérêts d'emprunt de la ZAE Armanville de 30 792 € (chapitre 66) ainsi que des intérêts moratoires sur marchés à hauteur de 3 634 € et 10 € pour l'intégration des écarts de TVA constatés en fin d'année sont inscrits au chapitre 65.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :



### b) Les recettes de fonctionnement : 3,4 M€

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 19,80 % par rapport au budget primitif 2024.

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	3 927 777	3 415 332	-512 445	-13,05%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	330 501	10	-330 491	-100,00%
Total en réel :		4 258 278	3 415 342	-842 936	-19,80%

Les recettes réelles proviennent essentiellement des ventes de terrains aménagés des zones d'activités prévues à hauteur de 3 415 332 €.

Le montant des recettes prévisionnelles lié au stock de terrains aménagés à vendre a diminué de 512 445 € car de nombreux terrains aménagés de la Zone d'Activité de Grande Fontaine ont été vendus.

Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante), la seule inscription budgétaire à hauteur de 10 € concernent les régularisations éventuelles de TVA en fin d'exercice soit -330 491 € par rapport aux inscriptions au budget primitif 2024, sur ce chapitre, compte tenu notamment de la fin du dispositif de subvention versées par EDF dans le cadre du « Grand Chantier » (subvention couvrant le remboursement du capital de la dette).

## 2) La section d'investissement : 9,7 M€

La section de d'investissement s'équilibre à 9 706 500 € répartis :

- en dépenses, à 168 221 € en mouvements réels et 9 538 279 € en mouvements d'ordre ;
- en recettes, à 9 706 500 € en mouvements d'ordre.

### a) Les dépenses d'investissement : 168 k€

Seul le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville est inscrit en mouvement réel de la section d'investissement, pour un montant de 168 221 €.

### b) Les recettes d'investissement :

N'ayant pas de besoin d'emprunt d'équilibre, aucune recette réelle d'investissement n'est inscrite à cette étape budgétaire.

## 3) La dette

L'encours de la dette s'établit à 686 596 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 19,5%.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe développ. éco ventes</b>	852 581	686 596	-165 985	-19,5%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 5,15 %
- Durée résiduelle moyenne : 4 ans
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'élève à 195 953 €, en baisse de 9 %.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget développement économique ventes</b>	214 731	195 953	-18 778	-9%

## D. Le budget annexe Golf : 36,5 k€

Ce budget concerne uniquement le golf situé à Fontenay-sur-Mer.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 26 546 € en section d'exploitation et 10 029 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>26 546</b>		<b>26 546</b>	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
16 517	10 029	26 546	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>10 029</b>		<b>10 029</b>	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
10 029	0	0	10 029

## 1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 26 546 € répartis :

- En dépenses à 16 517 € en mouvements réels et 10 029 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 26 546 € en mouvement réels

### a) Les dépenses d'exploitation : 16,5 k€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 2,35 %.

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
<b>011</b>	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 471	11 310	839	8,01%
<b>65</b>	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10	10	0	0,00%
<b>66</b>	CHARGES FINANCIERES	5 656	5 197	-459	-8,12%
<b>Total en réel :</b>		<b>16 137</b>	<b>16 517</b>	<b>380</b>	<b>2,35%</b>

La section d'exploitation est constituée de 16 517 € de dépenses réelles correspondant au fonctionnement du golf de Fontenay (locations immobilières, taxes foncières, intérêts de la dette, ICNE et régularisation de TVA) et 10 029 € des dépenses d'ordre en 023 (Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement).

Cette section est en augmentation essentiellement en raison de l'application de l'indice de révision sur la redevance due pour la location du terrain du golf.

## b) Les recettes d'exploitation : 26 k€

Les recettes d'exploitation augmentent de 3,26 %.

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 010	25 010	1 000	4,16%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 699	1 536	-163	-9,59%
Total en réel :		25 709	26 546	837	3,26%

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante de revenus des immeubles pour 25 000 €, d'une provision de 10 € pour la régularisation de TVA et d'une subvention exceptionnelle du budget principal de 1 536 € pour assurer l'équilibre du budget.

## 2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 10 029 € répartis :

- En dépenses à 10 029 € en mouvements réels ;
- En recettes à 10 029 € en mouvements d'ordre.

### a) Les dépenses d'investissement : 10 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 10 029 €. Il s'agit du remboursement du capital emprunté.

Chapitre	Libellé	DEPENSES
		Proposition 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 029
Total en réel :		10 029

### b) Les recettes d'investissement : 10 k€

Ces recettes sont des recettes uniquement en ordre destinées à équilibrer le budget par un virement de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 10 029 €.

### 3) La dette

L'encours de la dette du budget golf s'établit à 109 587 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 8 %.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe golf</b>	119 159	109 587	-9 571	-8,0%

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 8 ans et 11 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100 % sur taux fixe.

L'annuité prévisionnelle 2025 est stable en s'élevant à 15 228 €.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget annexe golf</b>	15 228	15 225	-3	0,0%

## E. Le Budget annexe Port Diélette : 3 M€

Ce budget concerne uniquement le pôle de proximité des Pieux.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 1 669 184 € en section d'exploitation et 1 306 536 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
1 669 184		1 669 184	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
1 251 828	417 356	1 326 206	342 978
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
1 306 536		1 306 536	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
937 558	368 978	863 180	443 356

### 1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1 669 184 € répartis :

- En dépenses à 1 251 828 € en mouvements réels et 417 356 € en mouvements d'ordre ;
- En recettes à 1 326 206 € en mouvement réels et 342 978 € en mouvements d'ordre.

#### a) Les dépenses d'exploitation : 1,2 M€

Les dépenses d'exploitation baisse de 24,40 % par rapport à 2024, essentiellement en raison de l'absence de travaux de dragages du port qui sont réalisés une année sur deux.

Afin de permettre le lissage de cette dépense, une provision d'un million d'euros pour travaux de gros entretien est constituée sur une période de 5 ans. Depuis l'exercice 2023, la dotation sur provisions est inscrite pour 250 000 € par an (chapitre 68).

Chapitre		DEPENSES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 022 707	710 817	-311 890	-30,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	327 196	236 482	-90 714	-27,72%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 710	3 720	10	0,27%
66	CHARGES FINANCIERES	16 107	14 609	-1 498	-9,30%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 200	36 200	0	0,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	250 000	250 000	0	0,00%
<b>Total en réel :</b>		<b>1 655 920,00</b>	<b>1 251 828,00</b>	<b>-404 092,00</b>	<b>-24,40%</b>

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du port. Les inscriptions budgétaires concernant les énergies (électricité/combustibles/carburants) s'élèvent à 299 000 €.

Les propositions budgétaires concernant les frais pour impôts et taxes sont inscrites à hauteur de 89 700 € et les inscriptions pour les assurances s'élèvent à 66 880 €.

L'entretien des biens (hors dragages) s'élève à 97 772 € et les autres dépenses de frais divers (entretien de locaux, fournitures, frais de télécommunications...) s'élèvent à 135 515 €.

Une étude bio-sédimentaire réglementaire à réaliser un an après les dragages est inscrite à hauteur de 21 970 €.

Les charges de gestion courante (redevance logiciels, passeport escales et régularisation TVA) sont inscrites à hauteur de 3 720 €.

Les dépenses de personnel diminuent de 27,72 %, et s'établissent à 236 482 €, essentiellement pour se rapprocher de dépenses réalisées en 2024 au niveau de ce chapitre 012.

Le remboursement des intérêts d'emprunts sont inscrits à hauteur de 14 609 €, et les charges exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 36 200 € (titres annulés et indemnités contentieux).

## b) Les recettes d'exploitation : 1,3 M€

Les recettes d'exploitation diminuent de 23,34 %. En 2024, avait été inscrite une recette exceptionnelle au titre d'un remboursement d' EDF dans le cadre du marché SDEM à hauteur de 93 692 €, montant versé non renouvelable. Ainsi, à recettes constantes, les recettes d'exploitation baissent de 18,96%.

Les produits exceptionnels inscrits en 2025 s'élèvent à 5 000 €.

L'estimation des recettes attendues en matière de ventes de marchandises, de redevances et de prestations de services payées par les usagers du port sont en légère augmentation soit un montant de 766 130 €.

Chapitre		RECETTES			
		BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution €	Evolution %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	33 000	33 000	0	0,00%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	648 500	646 790	-1 710	-0,26%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	843 887	522 076	-321 811	-38,13%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	106 010	119 340	13 330	12,57%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	98 692	5 000	-93 692	-94,93%
Total en réel :		1 730 089	1 326 206	-403 883	-23,34%

<i>A recettes constantes (neutralisation recettes EDF)</i>	<b>1 636 397</b>	<b>1 326 206</b>	<b>-310 191</b>	<b>-18,96%</b>
--	------------------	------------------	-----------------	----------------

Une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 522 076 € est tout de même nécessaire à l'équilibre de la section d'exploitation. Celle-ci est également en baisse par rapport au BP 2024 (- 38,13 %).

## 2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 306 536 € répartis :

- En dépenses à 937 558 € en mouvements réels et 368 978 € en mouvements d'ordre
- En recettes à 863 180 € en mouvement réels et 443 356 € en mouvements d'ordre

### a) Les dépenses d'investissement : 937 k€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 937 558 €.

Chapitre		DEPENSES
		Proposition 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 378
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	402 880
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	451 800
Total en réel :		937 558

Afin de réaliser de gros travaux d'aménagement et constructions sur le port Diélette, une AP/CP de 7 000 000 € sur quatre ans est mise en place et les crédits de paiement ouvert sur 2025 s'élèvent à 800 000 €.

Les dépenses d'équipement et études représentent 861 180 € répartis comme suit :

- Etudes et travaux dans le cadre de l'AP/CP pour l'amélioration du port (murs submersibles, démantèlement partiel du quai de commerce, viviers...) pour un montant de 800 000 € répartis entre les études (400 000 €) et les travaux (400 000 €) ;
- Réfection électrique des pontons (remplacement câbles et coffrets de têtes en panne) : 50 000 € ;
- Frais d'insertion : 2 880 €
- Renouvellement matériel de bureau et informatique (antenne wifi, téléphone portable...) : 2 000 € ;
- Mise en sécurité pour accès caisson VMC et CTA : 1 800 € ;
- Signalétique : 1 500 € ;
- Mobilier : 1 000 € .

Auxquels s'ajoutent 74 378 € au titre du remboursement de capital d'emprunt et 2 000 € pour le remboursement de cautions en cas de départ de locataires de cases commerciales.

## b) Les recettes d'investissement : 863 k€

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 863 180 €.

Chapitre		RECETTES
		Proposition 2025
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	863 180
Total en réel :		863 180

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue d'une part par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 126 772 € nécessaire à l'équilibre des opérations budgétaires, d'autre part, les cautions à hauteur de 2 000 € et en complément par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 861 180 €.

## 3) La dette

L'encours de la dette du budget Port Dielette s'établit à 1 340 931 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 5,2 %.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
<b>Budget Port Diélette</b>	1 415 100	1 340 931	-74 169	-5,2%

Les caractéristiques de la dette du budget Port Dielette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,11 %
- Durée résiduelle moyenne : 17 ans et 5 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 84 % sur taux fixe et 16 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'élève à 88 986 €.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
<b>Budget port Diélette</b>	90 276	88 986	-1 290	-1%

## F. Le budget annexe Services Communs : 20,6 M€

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget s'équilibre tous mouvements confondus à 18 583 676 € en section de fonctionnement et 2 054 322 € en section d'investissement.

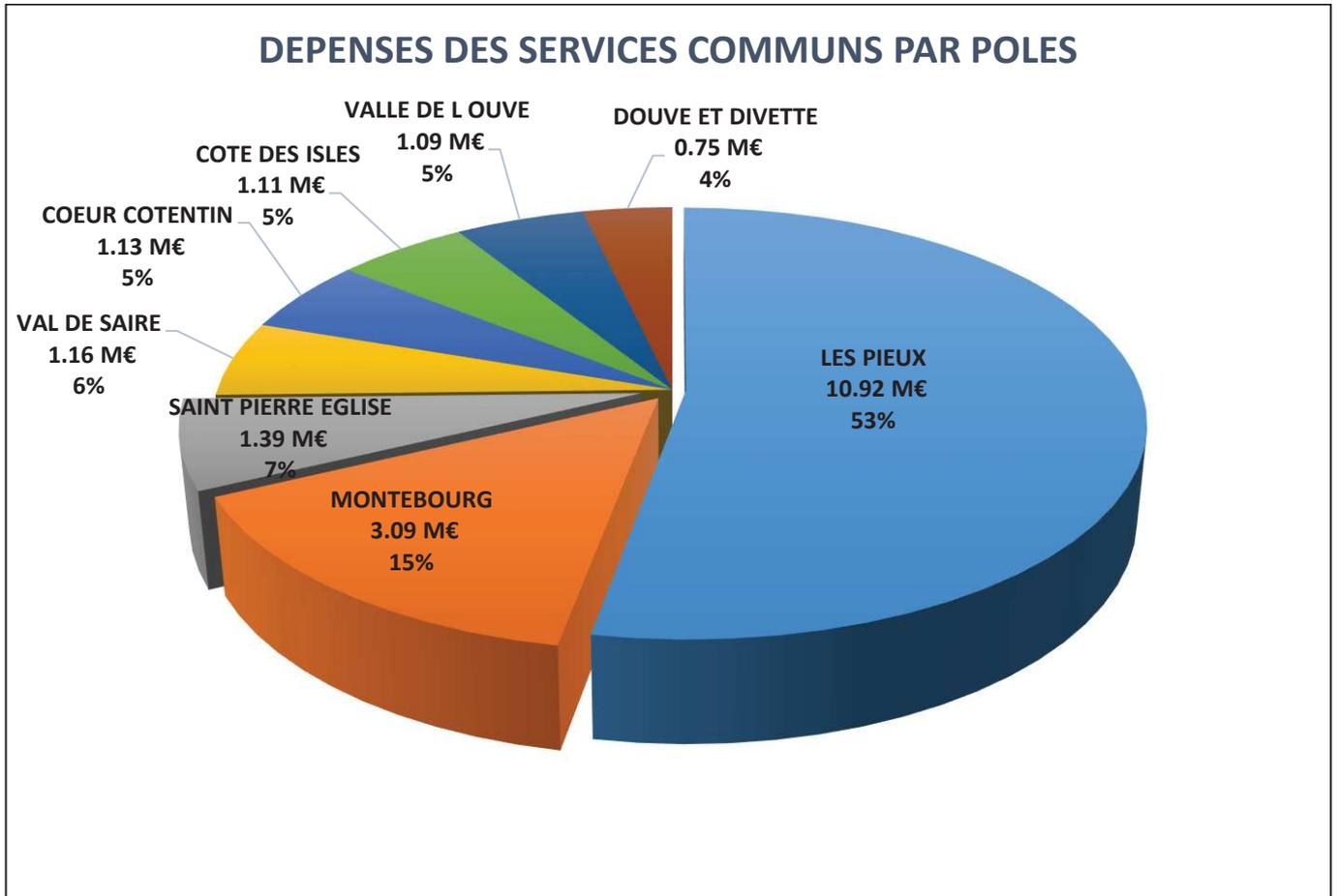
Le budget se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
18 583 676		18 583 676	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
17 232 222	1 351 454	18 556 258	27 418
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
2 054 322		2 054 322	
<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
2 026 904	27 418	702 868	1 351 454

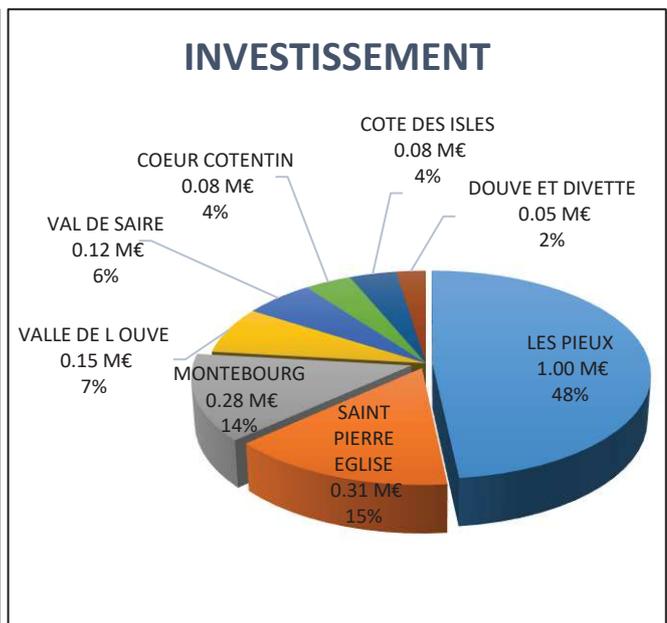
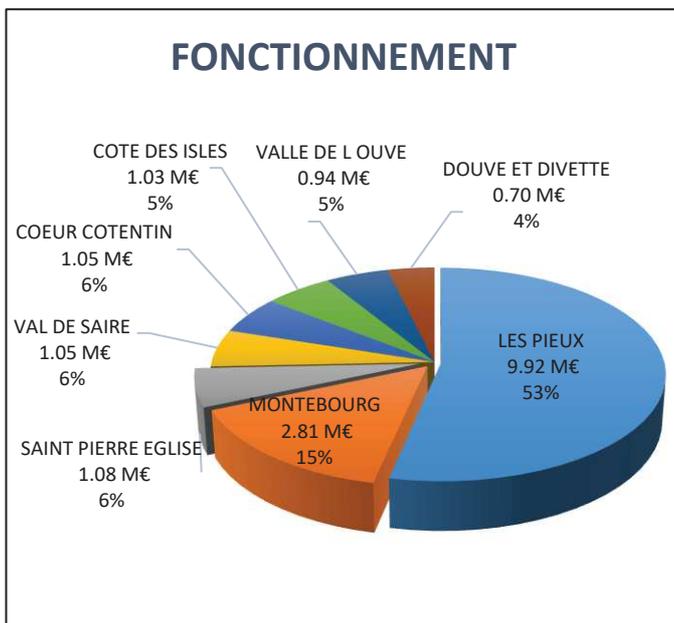
Le budget services communs est avant tout un budget de fonctionnement, un budget de services rendus à la population.

Les actions d'investissement importantes concernent actuellement le pôle Les Pieux avec notamment des travaux pour l'école de musique, les bâtiments scolaires et le terrain de tennis, le pôle de Cœur Cotentin avec études et travaux pour la crèche de Bricquebec, le pôle de Montebourg avec des travaux dsur les bâtiments scolaires et le pôle de Saint-Pierre-Eglise avec l'extension du centre socioculturel ainsi que des travaux sur l'école maternelle de Saint Sauveur le Vicomte sur le pôle de Vallée de l'Ouve.

# 1) Répartition des dépenses par pôles de proximité



Ce graphique a été établi en cumulant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement par Pôles de proximité.



## 2) La dette

L'encours de la dette du budget services communs s'établit à 2 132 973 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 12,2 %.

€	<b>Encours au 01/01/2024</b>	<b>Encours au 01/01/2025</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Budget services communs</b>	2 428 715	2 132 973	-295 742	-12,2%

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,43 %
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 100 % de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 95 % sur taux fixe et 5 % sur taux variable.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'établit à 352 170 €.

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Budget services communs</b>	352 529	352 170	-359	0%

### III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 523 612 €.

BP 2025			
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	1 536.00	0.00
05	SPANC		0.00
07	Port Diélette	522 076.00	861 180.00
09	EAU		2 798 219.00
10	Assainissement collectif		4 051 757.00
11	Développement économique vente M14	0.00	0.00
12	Développement économique locations M14	0.00	0.00
14	Transports	0.00	1 249 988.00
	<b>TOTAL:</b>	<b>523 612.00 €</b>	<b>8 961 144.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241212-DEL2024\_\_175-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN